

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Espace Événementiel du Parc du Colosse, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune de Saint-André.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Madame RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Monsieur JAUZE Jean Michel, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame VOISIN Marie Evelyn, Monsieur GOTTE Christian, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur NAZE Gilles, Madame BRENNUS Mayline, Monsieur PARVEDY Georges, Madame ISSIMAILA HAMIDA Asmahane, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame GRONDIN Migline, Monsieur ROBERT Roger, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame THERMEA Cindy, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame COUPOU Jimmye, Monsieur MAZEAU Michel, Madame BALBINE Valérie Larissa, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur TOLSY Serge, Madame SITOUZE Marine Talita, Monsieur VIRAPOULLE Laurent, Madame CANIGUY Juanita, Monsieur DESIRE Olivier, Madame PAULCAN Doly, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Madame APPAVOULOULLE Lindsay Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Monsieur RABOT David

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

- Jismy VOULAMALE a donné pouvoir à Laurent VIRAPOULLE

- Date de convocation : 08 avril 2026
- Date d'affichage : 08 avril 2026

- Nombre de conseillers en exercice : 45
- Nombre de présents : 44
- Nombre de représentés : 01
- Nombre d'absents : 00
- Nombre de votants : 45

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL A PU VALABLEMENT DÉLIBÉRER.

L'Assemblée a approuvé :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AFFAIRE N°1 / APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2025

AFFAIRE N°2 / APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 28 MARS 2026

AFFAIRE N°3 / DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

AFFAIRE N°4 / FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

AFFAIRE N°5 / ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES ET DES JURYS DE CONCOURS

AFFAIRE N°6 / COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) ELECTION DES MEMBRES

AFFAIRE N°7 / DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS

AFFAIRE N°8 / ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA CAISSE DES ECOLES

AFFAIRE N°9 / REPRESENTATION DES ELUS MUNICIPAUX AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES

AFFAIRE N°11 / DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU COMITE DE PROGRAMMATION GAL IZES

AFFAIRE N°12 / DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

AFFAIRE N°13 / DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET D'UN SUPPLEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION (SIDELEC)

AFFAIRE N°14 / DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PERMANENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXTRAORDINAIRES DE LA SPL EST REUNION DEVELOPPEMENT (SPL ERD)

AFFAIRE N°15 / DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PERMANENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE LA SPL AVENIR REUNION (SPLAR)

AFFAIRE N°16 / DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES
D'ADMINISTRATION ET DU REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES
GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE LA SEMAC

AFFAIRE N°17 / DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES
ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE LA SEMAC

AFFAIRE N°18 / RAPPORT EGALITE FEMMES HOMMES 2025

AFFAIRE N°19 / RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE - ANNEE 2025

AFFAIRE N°20 / ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DE L'INDEMNITE DES ELUS EXERCICE
2025

AFFAIRE N°21 / RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE - COMMUNE DE SAINT-ANDRE -
REGION REUNION - ANNEE 2025

AFFAIRE N°22 / DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DU BUDGET PRINCIPAL
VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES (ANRU, COLOSSE, FOSSOYAGE)

AFFAIRE N°23 / ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER 2026-2033

AFFAIRE N°24 / VALIDATION DES REGLES & DUREES D'AMORTISSEMENT

AFFAIRE N°25 / BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES -
COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ - ANNÉE 2025

AFFAIRE N°26 / BILAN DES CONVENTIONS ET AUTRES TITRES D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC- ANNEE 2025- INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

AFFAIRE N°27 / AUTORISATIONS D'OCCUPATION PERMANENTE OU TEMPORAIRE -
BILAN ANNEE 2025

AFFAIRE N°28 / INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL - ATTRIBUTION DES MARCHES
DE NOVEMBRE 2025 A MARS 2026

AFFAIRE N°29 / OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU
VOTE DU BP 2026

AFFAIRE N°30 / MANDAT SPECIAL POUR DEPLACEMENT D'ELUS



Madame THERMEA Marie Cindy et Monsieur THERMEA Judex sont donc pas participé au vote des affaires de 1 à 3.

Madame Mayline BRENNUS procède à l'appel.

Mr le Maire

- Nous commençons par les affaires 1, 2 approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 novembre 2025 et approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2026. Avez-vous des remarques. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Approuvée à l'unanimité.

Concernant l'affaire 3 :

Mr PADRE

- L'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre des compétences qui sont les siennes, afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer dans les matières déléguées, en permettant de la sorte des prises de décision rapides par l'exécutif municipal.

Ce même article précité permet de donner délégation au Maire en trente-et-une matières, en tout ou partie, le conseil municipal étant ainsi totalement libre de choisir parmi ces matières celles qui lui seront déléguées. Il précise que si ces délégations peuvent être données pour la durée du mandat, l'assemblée délibérante peut décider à tout moment d'y mettre fin selon les dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT qui encadrent leur usage.

Sauf à ce que le conseil municipal s'y oppose expressément, le maire dispose de la faculté de subdéléguer à un adjoint ou à un conseiller municipal les délégations qui lui sont données par l'organe délibérant, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article L. 2122-18 du CGCT pour les délégations de ses propres fonctions aux adjoints ou conseillers municipaux.

Lorsque le maire se trouve dans un cas d'empêchement, le conseil municipal redevient décisionnaire dans les matières qu'il lui a déléguées, le conseil pouvant cependant prévoir et organiser par avance la suppléance du maire empêché en décidant que dans une telle situation, les décisions dans les matières déléguées seront prises par un adjoint ou, à défaut par un conseiller municipal, dans les conditions fixées par l'article L. 2122-17 du CGCT.

Le maire délégataire du conseil municipal est astreint à un devoir d'information périodique de l'assemblée délibérante puisqu'il est tenu de rendre compte, lors de chacune des réunions obligatoires du conseil, des décisions qu'il prend en vertu des délégations reçues.

Les attributions suivantes peuvent être déléguées au maire pour faciliter et fluidifier le fonctionnement de l'administration communale de façon à permettre des prises de décision rapides :

1 - Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ainsi que procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2 - Fixer, dans la limite de 5 000 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans les limites ci-après définies, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3 - Procéder, dans les limites de 15 000 000 Euros, à la réalisation des emprunts, au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 du CGCT et au a) de l'article L. 2221-5-1 du même code, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires : Caractéristiques des emprunts :

- A court, moyens et long terme.
- Libellés en euros ou en devises.
- Avec possibilité d'un différé d'amortissement et ou d'intérêts,
- Aux taux d'intérêts fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.
- Des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches conditionnelles.
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au calcul du ou des taux d'intérêt.
- La faculté de modifier la devise.
- La possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt.
- La faculté de modifier la périodicité et le profil des remboursements.

Par ailleurs, le Maire pourra à son initiative exercer les options prévues au contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

- Gestion des emprunts :

Procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice.

Contracter tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus et le cas échéants des indemnités compensatrices.

Décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

4 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6 - Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7 - Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8 - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10 - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11 - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, commissaires de justice (anciennement huissiers de justice) et experts ;

12 - Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

13 - Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14 - Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15 - Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code. Cette délégation s'applique sur l'ensemble du territoire communal à

l'exception des zones situées dans les périmètres de préemption préalable du Public Foncier de la Réunion (EPFR) ;

16 - Intenter au nom de la Ville de SAINT ANDRE toutes les actions en justice ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle, du fait de l'ensemble de ses activités tant devant toutes les juridictions nationales sans exception, constitutionnelle, administratives et judiciaires, tant civiles que pénales, prud'homales, sociales, commerciales ou ordinaires et ce, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, et tant devant les juridictions étrangères ou internationales. Il engage les actions au nom de la collectivité qu'il s'agisse de procédure engagée sur le fond ou guidée par l'urgence ainsi que les actions où la commune est appelée en intervention forcée ou volontaire ;

16 bis - Transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 € ;

17 - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite, pour chaque sinistre, de 10 000 euros ;

18 - Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local sur le territoire communal ;

19 - Signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté ainsi que pour signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20 - Réaliser les lignes de trésorerie autorisées par le conseil municipal tel que décrit ci-après :

- Délégation est donnée au Maire et en cas d'empêchement à son premier adjoint pendant toute la durée de son mandat de procéder à la souscription d'ouverture de lignes de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Durée maximale des ouvertures de ligne de trésorerie : 36 mois.
 - Limite du montant annuel 12 000 000 Euros, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.
 - Ces ouvertures de crédits comporteront soit un index parmi les suivants, EONIA, T4M, EURIBOR ou un taux fixe ;

21 - Exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22 - Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou pour déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;

23 - Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24 - Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont celle-ci est membre ;

25 - Exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26 - Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les conditions subséquentes aux dispositions de la loi NOTRe et autorise le Maire en la circonstance à signer toutes pièces administratives ;

27 - Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28 - Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

- 29 - Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique ;
L. 123-19 du code de l'environnement ;
- 30 - Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories de titres de recettes, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le Maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;
- 31- Autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Mr le Maire

- Très bien. On va donc procéder au vote ou sinon peut-être qu'il y a des interventions. Oui ?

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Bonsoir à tous. Juste quelques petites questions qui concernent les délégations nouvelles. On a relevé 4 délégations nouvelles qui auraient été mises dans ce document, juste pour avoir des explications les concernant. On a vu que la durée maximale des ouvertures de lignes de trésorerie, que vous avez délégué, que pour des lignes de trésorerie de 36 mois, et que le montant annuel ne peut pas dépasser 12 millions d'euros. Nous avons vu également le droit d'expropriation, bon ça c'est pas... Et le point 30, l'admission des titres de recettes. Et le point surtout 31, autoriser des mandats spéciaux que les membres du conseil peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leur fonction. Juste quelques explications sur ces 4 points.

Mr PADRE

- D'abord, le premier point sur les lignes de trésorerie, s'agissant effectivement de cette délégation qui est donnée au maire, c'est vrai que le code général est très généraliste sur cette question, notamment concernant les emprunts et les lignes de trésorerie. Et donc, là, en l'espèce, il appartient à la collectivité, du coup, à fixer les limites. Donc là, en l'espèce, tout simplement, je dirais que ça correspond aux pratiques que nous avons globalement dans la plupart des collectivités, notamment des pouvoirs d'ouverture des lignes de trésorerie qui sont adaptées en fonction des circonstances, notamment lorsque, comme vous le savez, nous réalisons des opérations qui sont cofinancées par d'autres opérateurs. Très souvent, ces cofinancements n'arrivent pas très rapidement, en tout cas en termes de remboursement. Et donc, ça nous contraint de faire appel à des lignes de trésorerie. Donc là, c'est vraiment une très grande souplesse que l'on se donne en fonction des opérations qui sont cofinancées par d'autres partenaires de la collectivité.

L'autre point sur les admissions en non-valeur. Alors ça, effectivement, c'est une possibilité aujourd'hui qui est offerte par le code. Généralement, alors, tout simplement, là -dessus, on a la coutume, très généralement, à ce que ces admissions en non -valeur passent en conseil, même s'il y a une délégation générale qui est donnée. Mais on vient toujours en conseil sur les admissions en non -valeur, parce que c'est aussi une manière de rendre transparent les choses, même si, comme je vous le disais tout à l'heure, lorsque le maire a ces pouvoirs -là, ce sont des arrêtés qui sont publiés et qui sont sur le site Internet de la commune. Et donc, il y a aussi une très grande transparence sur les admissions en non -valeur.

Le dernier point, c'était le 31. Alors, les mandats spéciaux, là, pareil, c'est une possibilité que le code général offre comme possibilité de délégation. Mais c'est un domaine sur lequel, en général, nous repassons toujours en conseil. Et d'ailleurs, dans le conseil de ce soir, vous allez voir qu'il y a deux mandats spéciaux qui sont soumis à l'approbation du conseil. Donc, sur ces points, là aussi, on l'exerce très souvent en conseil municipal, au lieu d'exercer directement par le maire.

Monsieur le Maire

- Très bien. Il n'y a plus d'autres interventions. Donc on va procéder au vote. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Adoptée donc à la majorité.

Pour : 33

Abstentions : 10 (VIRAPOULLE Laurent, CANIGUY Juanita, DESIRE Olivier, PAULCAN Doly, VIRAPOULLE Jean-Marie, NAUD CARPANIN Marie Hélène, APPAVOULOUILLE Lindsay Joëlle, VOULAMALE Jismy, BENOIT Sabrina, RABOT David)

L'affaire suivante, c'est l'affaire numéro 4. Fixation des indemnités des élus. Donc je repasse le micro à Monsieur PADRE.

Mr PADRE

- Donc, voilà. Ce rapport, effectivement, porte sur la fixation des indemnités. Comme vous le savez, le conseil municipal, après son renouvellement, se doit de délibérer à nouveau pour fixer les indemnités, donc versées aux élus. La proposition... Alors, il y a quelques petits changements cette année, et notamment le fait qu'il y a une loi de fin d'année 2025, du 22 décembre 2025, qui vient fixer l'indemnité du maire.

Donc, l'indemnité du maire, normalement, n'est pas soumise à discussion ou à débat en conseil municipal. Il s'avère que, dans notre cas précis, le maire a souhaité réduire son indemnité. Et donc, il en a tout à fait le droit réglementairement. Donc, il a souhaité réduire son indemnité. C'est la raison pour laquelle, donc, on repasse aussi en conseil pour fixer l'indemnité du maire, puisqu'elle est inférieure au plafond/plancher que le législateur a fixé. Ce faisant, donc, les sommes qui sont ainsi dégagées sont ensuite mises en commun dans ce qu'on appelle une enveloppe indemnitaire globale qui sert à déterminer le montant d'indemnité qui peut être versé aux élus.

S'agissant de Saint -André, en appliquant les différents critères à la strat de notre commune, on obtient, donc, un montant d'enveloppe indemnitaire globale qui est de 35 268,29 euros brut par mois. La proposition qui vous est faite, c'est, donc, de fixer la répartition de cette indemnité globale de la manière suivante. Donc, le maire, à hauteur de 84 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, au lieu des 110 % fixés par la réglementation. Pour les adjoints, à 27 % de l'indice brut terminal. Et pour les conseillers municipaux qui bénéficieraient d'une délégation, donc, à 14 ,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le rapport vous indique, à titre d'information, les sommes auxquelles ça correspond dans la réalité. Et donc, ce que vous avez, donc, dans le rapport, en page 12, il vous est donc demandé, donc, d'approuver, en tout cas, cette répartition des indemnités en faveur des différents élus. Merci.

Mr le Maire

- Y a-t-il des interventions ? Oui ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Oui, bonjour Monsieur le maire, bonjour à tous les collègues élus et aux administratifs et à toutes les personnes présentes. Mon commentaire est assez simple. Au final, vous maintenez les mêmes conditions en matière d'indemnité qu'il y a 6 ans, puisque j'ai comparé les montants des indemnités et notamment le rapport qui est présenté tout à l'heure sur le montant des indemnités précédentes. Et on voit que c'est exactement la même chose. Donc il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Vous ne demandez pas une baisse. Il y a un taux maximum. Vous n'atteignez pas ce taux maximum. C'est une réalité. Mais vous ne changez pas le montant des indemnités qui étaient attribués antérieurement. Je tenais à quand même clarifier cette situation.

Mais si on analyse la question des indemnités du maire concernant les adjoints, je n'ai pas de remarques particulières à faire en dehors de ce que j'ai dit sur le montant, sur les montants qui sont identiques à ce qui se faisait depuis 6 ans.

Concernant le montant des indemnités du maire, il y a un changement important. C'est que, monsieur le maire, félicitations, vous êtes président de la CIREST. Vous êtes donc maire et président de la CIREST. Et à ce titre, il nous faut, à mon avis, analyser les choses de façon globale. Nous avons eu un rapport qui a été transmis partiellement. Dans ce rapport, transmis partiellement dans le cadre de la convocation...

Mr le Maire

- On parle de la CIREST ou de la... On

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- On reste sur

Mr le Maire

- est sur l'ordre du

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- du jour de la commune. L'ordre du jour, ce sont les indemnités. Et lorsqu'on cumule les...

Mr le Maire

- A chaque fois qu'on parle d'argent, vous êtes

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Est -ce que vous pouvez me laisser...

Mr le Maire

- Restons sur l'ordre du jour. On n'est pas à la CIREST là !

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- L'ordre du jour, c'est que vous dépassez les plafonds autorisés par la loi concernant le montant des indemnités des élus. Puisque... Mais c'est l'ordre du jour. Donc je vous parle de l'ordre du jour, n'est-ce pas ? Et aujourd'hui, si nous faisons la somme des 3 452 ,83 euros brut que vous allez percevoir, plus les 5 960 ,26 euros brut qui sont prévus dans le cadre de la CIREST, vous arrivez à un montant brut de 9 413 ,09 euros qui est supérieur au montant plafond prévu par la loi. C'est la remarque que je voulais faire. Donc j'estime que vous n'êtes pas à plaindre. Et comme nous sommes dans l'ordre du jour, je tenais à vous donner cette information et à l'ensemble des personnes présentes.

Mr le Maire

- Merci. Est-ce que vous vous êtes à plaindre, vous ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Eh bien, écoutez, là, nous sommes en train de parler de vos indemnités et qu'on est à 7 400 euros net. Et d'ailleurs, vous ne les obtiendrez pas parce que vous allez être écrêté. Je pense que c'est de l'argent public.

Mr le Maire

- Voilà.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Et en matière d'argent public...

Mr le Maire

- Et voilà...

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Il aurait été préférable de faire bien les calculs avant de vous attribuer des montants maximums que vous n'obtiendrez même pas. Donc, l'argent public, c'est de l'argent qui est quand même important, que nous devons utiliser au mieux. Et j'estime que vous ne l'avez pas utilisé au mieux, au point que la réglementation n'est même pas respectée.

Mr le Maire

- En tous les cas, moi je constate, je constate, s'il vous plaît, s'il vous plaît, je constate que vous continuez votre litanie et que vous n'êtes pas guéri de vos défauts. Et à chaque fois qu'on commence une mandature, à chaque fois revient sur le tapis ces histoires d'indemnités. C'est pas moi qui les ai inventées. Lorsqu'on n'augmente pas nos indemnités ici, on nous fait le reproche de ne pas baisser nos indemnités. En général, on nous fait le reproche d'augmenter nos indemnités.

Voilà. Je mets un point final à cette conversation et on passe au point suivi. On va procéder au vote déjà. Alors donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée donc la majorité.

Pour : 34

Abstentions : 11 (VIRAPOULLE Laurent, CANIGUY Juanita, DESIRE Olivier, PAULCAN Doly, VIRAPOULLE Jean-Marie, NAUD CARPANIN Marie Hélène, APPAVOUPOLLE Lindsay Joelle, VOULAMALE Jismy, BENOIT Sabrina, THERMEA Judex, RABOT David)

On va passer à l'affaire numéro 5 qui est l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et des jurys de concours. Alors, sur la CAO, donc sont, je propose la candidature donc de Laurent RAMASSAMY, Roland MOUTIEN, Madame SITOUZE, Madame VOISIN et Jismy VOULAMALE. C'est bon ? Ok. Donc on va. Ah, il y a les suppléants. Donc suppléants : Alexa SOUPOU, Jimmy COUPOU, Jean -Paul CONSTANT, RAMIN Yannick et David RABOT.

Alors donc, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Ça, il s'agissait donc de la commission d'appel d'offres.

Sur la commission consultative, donc c'est l'affaire numéro 6 des services publics locaux, CCSPL. Donc on va procéder donc à des propositions. Donc je propose la candidature de : ma candidature, Joé BEDIER, RAMASSAMY Laurent, MOUTIEN Roland, GRONDIN Migline, VOISIN Evelyne et Monsieur VOULAMALE Jismy et David Rabot.

Non, c'est pas cela. Alors là, on est sur la commission consultative des services publics locaux. C'est bon ? Ok. Très bien. Donc on va procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée donc à l'unanimité.

L'affaire numéro 7, c'est le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale. Alors, il y a la candidature de Linda VIRAPIN KICHENIN, Tatiana BOYER, Valérie BALBINE, Marie LARIVIERE, Marie Evelyne VOISIN et Madame NAUD Marie -Hélène et suppléante Madame PAULCAN. On est bien d'accord ? On procède au vote. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

La Caisse des écoles. Donc, il y a moi -même, Gilberte RAYEPIN, Laurent PAPAYA, Mickaël SOUBAYA, Mayline BRENNUS, Stéphanie TOPLAN. En poste ? Oui ?

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Dans un esprit de, comment dire, pluralisme démocratique, j'aurais aimé qu'un membre de l'opposition fasse partie de la Caisse des écoles, même si c'est pas une obligation. Mais nous avons dans notre équipe d'éminents enseignants, donc qui auraient bien aimé faire partie de cette caisse pour travailler dans un esprit constructif. Donc je pense que c'est de bonne gestion et un bon signal qu'on envoie à la population que d'inclure l'opposition dans cette affaire qui n'est pas politique, mais qui est une affaire d'intérêt général. Oui..

Mr le Maire

- Bien. Moi, je l'accepte. Mais je demande aussi à mes collègues qui souhaitent se retirer. Alors, il y a Linda ? Non. Il y a Gilberte RAYEPIN, Laurent PAPAYA, Mickaël SOUBAYA, Madame BRENNUS et Stéphanie TOPLAN.

Personne ne souhaite se retirer, si j'ai bien compris. Bon. On va procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne ne souhaite se retirer. J'ai demandé, mais il n'y a pas de volontaire. Adoptée donc... Adoptée à la majorité.

Pour : 34

Contre : 11 (VIRAPOULLE Laurent, CANIGUY Juanita, DESIRE Olivier, PAULCAN Doly, VIRAPOULLE Jean-Marie, NAUD CARPANIN Marie Hélène, APPAVOULOUILLE Lindsay Joelle, VOULAMALE Jismy, BENOIT Sabrina, THERMEA Judex, RABOT David)

L'affaire 9. L'affaire 6, 7, 9. OK. Donc, on va commencer par le GHER. Donc, la participation au conseil de surveillance. Je propose donc la candidature de Marie LARIVIERE. Marie LARIVIERE, où est-elle ? Très bien. On procède au vote. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Adoptée à la majorité.

Pour : 34

Abstentions : 11 (VIRAPOULLE Laurent, CANIGUY Juanita, DESIRE Olivier, PAULCAN Doly, VIRAPOULLE Jean-Marie, NAUD CARPANIN Marie Hélène, APPAVOULOUILLE Lindsay Joelle, VOULAMALE Jismy, BENOIT Sabrina, THERMEA Judex, RABOT David)

Alors, s'agissant des collèges, participation au conseil d'administration. Moi, je vais faire l'ensemble des collèges. On va voter en bloc. Alors, je vous lis la liste des collèges et des noms qui vous sont proposés.

- Collège Joseph Bédier, il y a Serge TOSY et Roger CHELLIER ROBERT
- Collège de Cambuston : Evelyne VOISIN, Mayline BRENNUS
- Collège de Mille Roches : Gilberte RAYEPIN, Serge TOLSY
- Collège Terrain Fayard : Asmahane ISSIMALIA et Jean -Paul Constant
- Collège Morin : Laurent PAPAYA, Adélaïde CERVEAUX
- Collège Sainte -Geneviève, Laurent RAMASSAMY, Tatiana BOYER

Ça, là, il s'agit des collèges. Après, on va procéder concernant les lycées. Comme ça, on ne nous maille pas. Alors, sur les collèges, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée donc à l'unanimité.

Je continue avec les lycées. Participation au conseil d'administration.

- Lycée Jean-Perrin : Laurent PAPAYA, Jimmy GONDIN
- Lycée Sarda Garriga : Evelyne VOISIN, Christian GOTTE
- Lycée Madma Gandhi, Mickaël SOUBAYA et Maryse ALAMELE

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

S'agissant du CAUE, c'est le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Donc, qui a pour mission d'accompagner les particuliers dans leurs projets de construction ou d'aménagement. Donc, c'est une participation au conseil d'administration. Je propose la candidature de Jean-Michel JAUZE, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

L'agence départementale d'information sur le logement, ADIL. Donc, l'agence d'information du public en matière de logement et de l'habitat, participation donc au conseil d'administration. Je propose la candidature de Jimmy GONDIN. Qui est contre, qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. L'Office de l'Eau, qui donc est un établissement public rattaché au conseil départemental, qui exerce les missions suivantes. L'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages. Le conseil et l'assistance technique au maître d'ouvrage, la formation et l'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux. Je propose la candidature de Jean -Marc PEQUIN, qui est contre, qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Commission locale de l'eau Est. Ça a été créé par le préfet, la commission locale de l'eau, donc, qui est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser, de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Et donc là, c'est pour une participation au collège des élus. Deux élus, donc, je propose la candidature de Monsieur CHELLIER ROBERT et de Madame Stéphanie POINY TOPLAN en suppléante, et de Mayline BRENNUS en titulaire, et Asmahane ISSIMAÏLA, donc suppléante. Qui est contre, qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Le Groupement d'Intérêt Public, lutte anti-vectorielle, donc ce GIP, est une instance destinée à assurer la coordination de plusieurs entités dans la lutte anti -vectorielle. Il est garant de l'efficacité de la coordination de la lutte anti -vectorielle dans toutes ses composantes. Donc il faut un représentant de la commune. Je propose Monsieur Serge TOLSY. Qui est contre, qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Le parc national de la Réunion, donc, qui a été créé en mars 2027, 2007. Le parc national de La Réunion est un établissement public en charge de la protection de l'endémisme. Il est gestionnaire du bien naturel, pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion, inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Donc il nous faut un représentant au sein du conseil d'administration. Je propose la candidature de Madame Evelyne VOISIN. Qui est contre, qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

La mission locale de l'Est, donc, que vous connaissez tous, je ne vais pas encore vous faire cette lecture. Je propose la candidature de Madame Jimmye COUPOU. Donc, qui est contre, qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Correspondant défense, donc, le correspondant défense est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la nation et les armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines. Je propose la candidature de Christian GOTTE. Qui est contre, qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

SEMI, société ayant pour objet l'industrialisation de la Réunion, notamment par le biais de réalisation d'infrastructures d'accueil pour les entreprises, de réaliser des études d'opérations d'aménagement de parcs d'activité à caractère industriel et tertiaire, et de toute action concourant au développement économique. Je propose la candidature de Migline GRONDIN, qui est contre, qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Je crois que j'ai fait le tour. C'est bien cela ? Merci. Je vous remercie.

Ça, c'est une autre commission. Alors, l'affaire 10, c'est la désignation de représentants au sein du Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance, le CLSPD. Je vous propose donc la candidature

de Monsieur Christian GOTTE, Asmahane ISSIMAÏLA HAMIDA GRONDIN, Tatiana BOYER, Gilles NAZE, Laurent PAPA MOUTOUSSAMY. Oui ?

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Même remarque que tout à l'heure, nous aurions souhaité que Monsieur Judex THERMEA fasse partie de la pluralité.

Mr le Maire

- Je demande s'il y a un élu qui se désiste. Très...

Mr Laurent VIRAPOULLE

Je connais la réponse. Juste vous dire que lorsque nous serons aux responsabilités, nous inclurons des membres de l'opposition dans les commissions, y compris lorsque la loi ne l'oblige pas. Je pense que c'est une bonne pratique, une pratique démocratique et qui nous grandirait.

Mr le Maire

- Bien. Alors, donc, qui est contre, qui s'abstient ? Adoptée à la majorité.

Pour : 34

Contre : 11 (VIRAPOULLE Laurent, CANIGUY Juanita, DESIRE Olivier, PAULCAN Doly, VIRAPOULLE Jean-Marie, NAUD CARPANIN Marie Hélène, APPAVOULLE Lindsay Joëlle, VOULAMALE Jismy, BENOIT Sabrina, THERMEA Judex, RABOT David)

Affaire 11, désignation d'un représentant au sein du comité de programmation GAL'IZE. Alors, c'est où GAL'IZE ? Je propose la candidature de Laurent RAMASSAMY. Qui est contre, qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Affaire 12 : Désignation d'un représentant au sein du comité social territorial CST. A-t-on la liste ? Alors, je propose en titulaire et suppléant, donc, les candidatures. Alors, je cite, hein, titulaires et après suppléants : Adélaïde CERVEAUX, Laurent PAPA, Gilberte RAYEPIN, Marine SITOUZE, Linda VIRAPIN, Christian GOTTE, Laurent RAMASSAMY et Gilles NAZE. En suppléants : Serge TOLSY, Jean -Paul CONSTANT, Stéphanie TOPLAN, Migline GRONDIN, Georges PARVEDY, Tatiana BOYER, Jimmy GRONDIN et Jean-Marc PEQUIN. Qui est contre, qui s'abstient ? Adoptée à la majorité.

Pour : 34

Contre : 11 (VIRAPOULLE Laurent, CANIGUY Juanita, DESIRE Olivier, PAULCAN Doly, VIRAPOULLE Jean-Marie, NAUD CARPANIN Marie Hélène, APPAVOULLE Lindsay Joëlle, VOULAMALE Jismy, BENOIT Sabrina, THERMEA Judex, RABOT David)

Affaire 13. Désignation d'un représentant et d'un suppléant au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Réunion, le SIDELEC. Je propose la candidature en titulaire Monsieur Laurent RAMASSAMY et en suppléant Monsieur Laurent PAPA. Qui est contre, qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Affaire 14. Désignation d'un représentant permanent au conseil d'administration et du représentant permanent aux assemblées générales et extraordinaires de la SPL Est Réunion Développement, SPL ERD. Je propose donc la candidature de Monsieur ROBERT CHELLIER Roger. Donc, qui est contre, qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Affaire 15. Désignation d'un représentant permanent au conseil d'administration et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL Avenir Réunion, S.P.A.R. Qui est candidat ? Monsieur PAPAYA. Qui est contre, qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Affaire 16. Désignation d'un représentant permanent au conseil d'administration et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL Maraïna. Je propose la candidature de Madame CERVEAUX Adélaïde. Qui est contre, qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Affaire 17. Désignation d'un représentant permanent aux assemblées ordinaires et extraordinaires de la SEMAC. Je propose la candidature de Madame SITOUZE. Qui est contre, qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Affaire 18. Rapport égalité femmes -hommes 2025. C'est Madame DUDA.

Mme DUDA

- Bonsoir. Le rapport égalité hommes-femmes 2025, c'est un bilan des actions qui sont menées pour l'égalité entre les femmes et les hommes et il est établi dans le rapport que vous avez pu recevoir. Il est le témoin de la trajectoire définie. On rappellera la délibération du 5 juin 2025 notamment, qui pose motion sur le congé menstruel, mais aussi est indiqué dans ce rapport le projet d'obtention du label AFNOR pour l'égalité femmes-hommes. Il y a donc une confirmation de la politique publique de proximité. En 2025, un cap a été franchi en liant les engagements internes, le bien-être des agents, aux actions externes, le service rendu aux administrés.

Sur le plan du volet interne, ce qui a changé entre 2024 et 2025, nous avons 1465 agents. La composition globale des effectifs porte un taux de 51,3 % de femmes, soit un quasi-équilibre.

Pour ce qui est de l'encadrement supérieur, nous maintenons la dynamique engagée sur les emplois directionnels. Alors qu'en 2023, les femmes n'occupaient que 25 % de ces postes, nous stabilisons pour la deuxième année consécutive ce taux à 40%. Nous noterons également un léger recul en catégorie A, 58 % de femmes contre 62 % en 2024. Il faut le voir comme un signal qui rappelle le maintien de la mixité dans l'encadrement supérieur et qui demande une vigilance constante lors de nos recrutements.

Sur les écarts salariaux, c'est un défi majeur. L'écart de rémunération brute s'est légèrement accentué, 15,96 au lieu de 15,7. Plusieurs facteurs expliquent cette tendance. Une augmentation plus dynamique des salaires moyens masculins. Un écart persistant de 8,4 % sur le régime indemnitaire au profit des hommes. C'est souvent lié à la nature des fonctions. C'est notamment les techniques versus l'administratif ou la police municipale ou les régimes indemnitaires sont différents de par la loi.

Nous avons également en place un dispositif de protection. La cellule de signalement est opérationnelle. Pour 2025, trois situations ont été traitées cette année. Ce qui prouve que le dispositif permet de libérer la parole et d'agir vite. Chaque cas a bénéficié d'une écoute sécurisée et de mesures concrètes, tant en médiation qu'en mobilité éventuelle selon les souhaits de l'agent concerné. En termes de parentalité, on notera simplement le volume de jours d'absence qui a fortement augmenté, 2264 jours contre 1461 en 2024. On parle bien là de congé parentalité. Nous accompagnons aussi la montée de ce congé, signe d'une évolution des mentalités, notamment chez nos agents masculins.

Sur le plan de la santé, le succès de l'opération Octobre Rose, les participations aux journées QVCT, notamment par le biais des ateliers bien-être et de rencontres, montrent que la qualité de vie au travail est un levier majeur de la politique RH. L'année 2025, c'est une année de consolidation. Nous avons les structures, les outils de signalement et la volonté politique. Sur le volet externe, au-delà de la mairie, l'action irrigue tout le territoire de Saint-André.

Par le sport et la culture, avec la lutte contre les stéréotypes de genre, avec l'accès des femmes aux disciplines sportives et aux carrières techniques. Avec un engagement concret, l'appui sur le tissu associatif remarquable pour porter ces messages sur le terrain, que ce soit en matière de santé, de loisirs ou d'accès aux droits. Des actions de prévention et d'accompagnement sont aussi déployées et l'ont été durant l'année 2025, notamment avec les structures que sont les CCAS, les maisons de quartier et les centres sociaux. La perspective 2026, c'est le label AFNOR. L'objectif phare de cette année sera cette obtention. Pourquoi ce label ? Parce qu'il vient certifier la cohérence de notre démarche d'égalité. Il garantit que chaque euro investi et chaque décision prise, que ce soit pour l'aménagement d'un parc ou pour une fiche de poste, intègre le réflexe de l'égalité. Merci.

Mr le Maire

- Merci. Merci Madame DUDA. Donc qui souhaite intervenir sur ce dossier ? S'il n'y a pas d'intervention, je vous demande tout simplement de prendre acte. Voilà, donc, de prendre acte de ce rapport qui vous a été présenté.

Alors, l'affaire 20, 19, c'est le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. Madame Adélaïde CERVEAUX. Un micro, s'il vous plaît.

Mme CERVEAUX

Merci, Monsieur le maire. En fait, pour faire un point rapide, pour situer le rapport, chaque année, une commune de plus de 50 000 habitants doit présenter un état des lieux, des actions en matière de développement durable avant le débat des orientations budgétaires. Donc ce document, il s'appuie tout simplement sur le cadre international de l'agenda 2030 et avec cinq grands axes de finalité nationale. On a le climat, la biodiversité, la cohésion sociale, l'épanouissement humain et une consommation responsable.

L'objectif, il n'est pas seulement de lister ce que la ville a fait en 2025, mais c'est surtout de vérifier la cohérence de nos politiques avec ces enjeux et de fournir une base solide pour orienter les choix budgétaires de 2026. Donc le rapport, il va compiler les contributions des services, l'analyse des projets en cours et une lecture croisée entre les objectifs de développement durable, la finalité nationale et les actions locales. L'idée, elle est vraiment d'avoir un document lisible, cohérent, utile pour piloter nos décisions. Voilà.

Mr le Maire

- Merci Madame CERVEAUX. Donc, pareil, s'il n'y a pas d'intervention. Oui, Madame ?

Mme CANIGUY

- Monsieur le maire et les élus, bonsoir. Donc je vais prendre la parole et je vais revêtir ici, là, ma double casquette, celle de l'enseignante et de l'élue de l'opposition.

Alors tout d'abord, en fait, ce que je fais là, c'est que je porte la voix des collègues enseignants dans le rapport annuel que j'ai pu analyser. Vous parlez de réhabilitation des écoles. Donc vous évoquez cette réhabilitation pour trois établissements, mais derrière ces écoles vitrines, que je qualifie moi-même de vitrines, il y a une majorité d'écoles qui souffrent d'infiltrations chroniques, moisissures persistantes, peintures vétustes. Comment peut-on parler de réussite éducative dans des conditions où les bâtis sont indignes pour les conditions de travail de la communauté éducative ? Parce que quand on parle de développement durable, c'est bien beau de le dire, de l'écrire, mais développement durable, c'est pour les générations futures. Et là, il y a des enfants dans ces écoles qui vivent dans des conditions dégradées actuellement. Donc on nous parlait de trois écoles réhabilitées, alors qu'il y a une majorité d'écoles qui subissent encore des infiltrations. Il faut peut-être gérer, à mon avis, l'urgence avant de prévoir des modernisations. Donc voilà, j'aimerais savoir qu'est-ce que vous comptez faire, d'accord, pour ces écoles ? Quelles sont les écoles qui vont être réhabilitées ? Parce que là, il n'y en a que trois,

apparemment. Dans d'autres termes de transparence et de méthode, là, je parle en termes de transparence. Monsieur le maire, nous manquons actuellement de visibilité. Les enseignants et les directeurs d'écoles multiplient les signalements qui restent souvent sans suite. Alors je pose trois questions. Quels sont les critères de sélection des trois écoles réhabilitées ? Quels ont été les travaux établis ? Et quand est-ce que ces écoles ont été bien rénovées totalement ? Nous n'avons pas de connaissance de calendrier ou autres travaux restants à effectuer pour l'ensemble des écoles de Saint-André. Donc je vous pose la question, monsieur le maire et les élus, en termes de transparence, qu'est-ce qui a été fait réellement et qu'est-ce qui va être fait en 2026 ? Merci.

Mr le Maire

- Très bien. Merci de me permettre d'être transparent. Merci de me permettre d'être transparent parce que ce n'est pas trois écoles qui ont été réhabilitées, mais 15 pour 15 millions d'euros. Je peux vous redonner le micro. 15 écoles réhabilitées pour 15... Je termine, après je vous donne la parole. Sachant que vous pouvez faire un diagnostic, mais vous savez de quoi on a hérité. Pendant 30 ans, il y avait des nacos qui dataient de 1962, qui tombaient sur la tête des élèves. Et tout ça, aujourd'hui, quand vous dites trois, je pense que vous vous êtes mal renseigné. Ou si...

Mme CANIGUY

- Ce que vous avez écrit dans le rapport. Donc j'ai lu le rapport. Moi, je parle de ces écoles -là.

Mr le Maire

- Là, il y a une erreur. Qui a écrit le rapport ?

Mme CANIGUY

- C'est écrit ? Alors, je cite. Il y a trois écoles réhabilitées. On va relire.

Mme CERVEAUX

- C'est dans le cadre du développement durable, Madame, on parle par rapport... Le...

Mme CANIGUY

- On parle de développement durable.

Mme CERVEAUX

- Développement durable, c'est...

Mr le Maire

- Alors, si c'est dans le...

Mme CANIGUY

- C'est étendu, le développement durable, à ce moment -là ?

Mr le Maire

- Je vous laisse parler, madame.

Mme CANIGUY

- Est-ce que c'est étendu ? Alors, vous parlez du développement durable. Est-ce étendu ?

Mr le Maire

- Non, quand on parle de développement durable, s'agissant des écoles, parce que vous savez qu'on va déminéraliser toutes les cours d'école. Parce que, si vous allez dans les cours d'école, pour la plupart, allez-y à Henri Morange, on a fait des mesures de température au sol, c'est 60 degrés. Bitumé. Toutes les écoles... Alors, je ne jette...

Mme CANIGUY

- Parlons des plafonds d'infiltration, Monsieur le maire.

Mr le Maire

- Laissez-moi terminer. Je ne jette la pierre à personne. Je ne jette la pierre à personne. Je sais que c'était à une époque, que ce soit à Saint-André, La Réunion ou en métropole, c'était une mode de bétonner. Mais aujourd'hui, avec ce qui se passe, avec le réchauffement climatique, avec ces élèves qui souffrent aussi de températures excessives, et donc, on a décidé de mener une opération dans le cadre du développement durable, de déminéraliser, de planter des arbres et de mettre beaucoup plus de verdure.

Mme CANIGUY

- Le développement durable n'est pas que le verdissement, Monsieur le maire. Le développement durable, c'est le bien-être de la population.

Mr le Maire

- Là, vous allez me donner des leçons.

Mme CANIGUY

- Notamment de la communauté éducative. Non, c'est réellement ça. Si vous lisez bien la définition du développement durable, c'est aussi l'équité sociale et le bien-être de la population.

Mr le Maire

- Bien sûr...

Mme CANIGUY

- Donc là, ce n'est pas que le verdissement des écoles, Monsieur le maire.

Mr le Maire

- Non, non, mais là, je parle d'école réhabilitée dans ce cadre-là, dans ce contexte -là.

Mme CANIGUY

- Le développement durable, ça n'est pas que...

Mr le Maire

- Mais, mais...

Mme CANIGUY

- Planter.

Mr le Maire

-Mais alors, quand je vous dis que, on est arrivé en 2020, ne croyez pas que les écoles étaient toutes neuves ?

Mme CANIGUY

- Aujourd'hui, ça fait six ans que vous êtes en place.

Mr le Maire

Oui.

Mme CANIGUY

- Vous avez été aussi 1^{er} adjoint.

Mr le Maire

Moi, je dois être capable...

Mme CANIGUY

- Donc ça fait douze ans, Monsieur le maire. Ce...

Mr le Maire

- Ah, là, vous me ramenez à l'époque où j'étais 1^{er} adjoint.

Mme CANIGUY

- Ce que je souhaiterais savoir, c'est d'arrêter de revenir en arrière. Aujourd'hui, nous sommes dans un constat d'urgence dans les écoles. Actuellement, je suis moi-même professeure des écoles. Ma classe fuit. Donc c'est en connaissance de cause, Monsieur le maire, que je vous parle. Et je porte la voix de beaucoup d'enseignants et de directeurs des écoles.

Mr le Maire

- Vous travaillez dans quel établissement ?

Mme CANIGUY

- A l'école de la ville, celle que vous brandissez comme la ville moderne, etc...

Mr le Maire

- Où ça ?

Mme CANIGUY

- À l'école Jean-Jacques. Il n'y a pas que Jean-Jacques, il y a Jean-Albany, il y a les écoles de Chemin du Centre, il y a les écoles de Ravine Creuse, il y a les écoles des écarts, de Cambuston, il y a beaucoup d'écoles, Monsieur le maire. Et pas que Jean-Jacques Eve.

Mr le Maire

- Très bien.

Mme CANIGUY

- Moi, ma question, c'était juste, que comptez-vous faire pour ces écoles-là, pour le reste de ces écoles ?

Mr le Maire

- Ce qu'on compte faire, c'est que de continuer la réhabilitation de l'autre moitié des écoles, de l'autre moitié des écoles, pour à peu près 12 millions. Là, la deuxième tranche, on va dire. Et après, les anomalies, comme vous venez de citer, les infiltrations, malheureusement, ça, on peut trouver ici et là. Mais on ne pourra pas non plus demain avoir 30 écoles qui ne posent aucun problème. Si vous connaissez une ville où il n'y a aucune école qui ne pose aucun problème, dites-le-moi.

Mme CANIGUY

- Non, mais ce n'est pas le sujet, Monsieur le maire. Là, je vous dis qu'il y a un constat actuel et qu'il faut en prendre compte. Voilà.

Mr le Maire

- Laurent PAPAYA a demandé la parole.

Laurent PAPAYA

- Monsieur le maire, merci de me donner la parole. Moi, je voulais juste apporter des compléments. Il y a eu des rénovations d'école dans le cadre de l'opération REACT-UE / FEDER. Et il y a eu également des rénovations d'école dans un cadre, dans un plan de transition écologique, d'une part. Mais dans le cadre du REACT-UE / FEDER, on a travaillé notamment sur l'étanchéité du bâti parce que ce que l'on doit dire ici, c'est que si l'équipe municipale n'avait pas entrepris la réhabilitation des écoles, je ne vous cache pas qu'après Garantie, on n'aurait pas pu ouvrir toutes les écoles à Saint-André. Et ça, c'est les enseignants qui sont dans les écoles réhabilitées qui le disent eux -mêmes. Ils le disent eux -mêmes. Que heureusement que ces écoles -là ont été réhabilitées parce que ça aurait été une catastrophe. Ça, c'est la première chose que je voulais vous dire.

Vous avez évoqué les autres écoles qui restent. En effet, et monsieur le maire a pris l'engagement devant vous ce soir, que les autres écoles seront réhabilitées. Donc, on est dans l'attente. Les dossiers sont pour le moment en instruction auprès du service technique. Mais les affaires scolaires, la direction de la réussite éducative se tiennent prêtes à accompagner ces réhabilitations.

Maintenant, vous avez parlé des écoles de Cambuston. Sauf erreur de ma part. Émile Thomas a été réhabilité. Les Cytises ont été réhabilités. Henri Morange a été réhabilité. Aujourd'hui, les cas, il ne reste que l'Étang Cambuston, qui n'est pas mal loti encore par rapport à d'autres écoles. Et après, sinon, on parle du réseau de Cambuston. Et là, on arrive à Champ-Borne. Donc, moi, je vous dis simplement, et vous avez évoqué autre chose aussi, puisque vous avez parlé de Jean -Jacques Eve.

Moi, je voulais juste souligner quelque chose concernant Jean -Jacques Eve, c'est que c'est une configuration très particulière, Madame. Vous le savez, puisque votre école, elle est en rez-de-chaussée d'un immeuble. Donc, à chaque fois que vous avez un problème, au plafond, à chaque fois que vous avez un problème au plafond, une fuite d'eau, il faut qu'on aille voir le bailleur aujourd'hui. Parce que le bailleur doit intervenir. Et on a eu ce problème récemment à Émile Thomas. Je peux vous assurer que ça a été un casse-tête monumental qu'il a fallu gérer. Mais on le gère.

Mr le Maire

Merci, Laurent PAPAYA. Bien, on va passer, donc, c'est un dossier sur lequel je vous demande de prendre acte tout simplement.

L'affaire 20, l'état récapitulatif annuel de l'indemnité des élus, exercice 2025. Monsieur PADRE.

Mr PADRE

- Alors, on est là dans la suite des rapports d'information qui sont nécessaires avant le vote du budget. Donc, en l'espèce, effectivement, il y a une obligation qui est faite aux collectivités de présenter annuellement le récapitulatif, donc, des indemnités qui ont été versées aux élus. Vous avez le rapport, le tableau qui vous a été joint en annexe pour information de ces indemnités.

Mr le Maire

- Merci, qui souhaite prendre la parole ? Oui ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Oui. Ce document, donc, est censé répondre aux exigences de transparence fixées par la loi Engagement et proximité de 2019. Il est en réalité incomplet. Il nous paraît incomplet et insuffisant. Et cela nous semble engager directement la responsabilité du maire. Oui, effectivement, nous avons des montants qui sont présentés. Celui du montant brut mensuel pour le maire, le montant concernant les adjoints, brut mensuel pour le maire, 3 400 euros, adjoint un peu plus de 1100 euros. Mais l'essentiel est absent.

D'abord, les indemnités perçues dans les organismes extérieurs ne sont pas mentionnées. C'est un document publié en conseil municipal. Ne pas les intégrer, c'est présenter une vision tronquée de la réalité. Ensuite, et c'est peut-être plus grave, les avantages en nature sont totalement passés sous silence. Véhicules, téléphones, matériels, ce silence n'est pas neutre. Il constitue un manquement aux règles de transparence, mais aussi aux codes de déontologie adoptés en 2023 par cette collectivité.

Je rappelle un point fondamental. Les avantages en nature doivent faire l'objet d'une délibération annuelle exactement comme cela est fait pour les agents. Il n'y a aucune raison que les élus échappent à cette règle. Aujourd'hui, ça n'est pas le cas. Je prends l'exemple concret, le véhicule type Zoé utilisé par le maire. Aucune délibération claire du conseil municipal ne vient à encadrer cet avantage. Sans cadre, ce véhicule ne peut être considéré comme un véhicule de service et non de fonction. Voilà quelques éléments d'appréciation que je voulais présenter. Donc c'est un rapport qui me paraît incomplet et ne transmet pas toutes les informations liées nécessaires en matière de transparence. Ce n'est pas une question de politique, c'est une question de respect des règles et d'exemplarité. Merci.

L'exemplarité ne semble pas être du cas, ne semble pas s'appliquer aux personnes qui assistent à cette séance. Il serait bon, dans le respect de chacun, qu'on s'exprime, qu'on puisse s'exprimer tranquillement. C'est ça aussi la démocratie, c'est le respect de l'autre.

Mr le Maire

- Merci. Merci beaucoup. Bien, alors, donc, là, on parlait bien, on parlait bien des indemnités des élus. Dois-je rappeler, à mon arrivée, j'ai dû supprimer une centaine de voitures de fonction. Tout un chacun avait une voiture de fonction avec une carte totale et qui achetait cigarette et qui mettait de l'essence dans la voiture de leur conjointe.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Monsieur le Maire, je suis étonné que vous n'ayez pas porté plainte. Cessez de faire le procès de ceux qui ne sont pas là. Vous feriez mieux de respecter la loi. Restons sur le sujet. Respectez la loi. Vous ne le faites pas dans le cadre de ce rapport.

Mr le Maire

- Votre papa a tellement respecté la loi qu'il a été condamné à 10 ans d'inéligibilité ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Et vous, ça ne saurait tarder.

Mr le Maire

- À 500...

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Et vous, ça ne saurait tarder, les enquêtes se poursuivent. Les enquêtes se poursuivent, Monsieur le maire.

Mr le Maire

- Ça fait des années que vous me dites ça.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Mais non, ça ne fait pas des années. L'enquête est en cours.

Mr le Maire

- Depuis le début de la mandature...

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Il me semble même que vous avez été entendu. Et vous savez bien que les choses avancent, avancent et avancent bien.

Mr le Maire

- On verra la fin et on verra votre fin.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Ben écoutez, rira bien qui rira le dernier.

Mr le Maire

- Bien, on va passer, donc...

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Vous verrez bien, vous avez l'air de tout connaître.

Mr le Maire

- De prendre acte.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Vous lisez... Non

Mr le Maire

- L'état récapitulatif annuel de l'indemnité des élus, donc, c'est juste de prendre acte. L'affaire...21 : Rapport sur la politique de la ville

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Non, mais vous ne répondez pas à la question, mise à part...

Mr le Maire

- C'est le rapport politique de la ville, commune de Saint-André, région Réunion, année 2025. Monsieur PAPAYA

Mr PAPAYA

- Merci, Monsieur le Maire. Donc, Mesdames, Messieurs, ce rapport est un rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville pour l'année 2025. Il évalue les conditions de vie dans les quartiers prioritaires de Saint-André.

Je rappelle pour les élus qui prennent leur fonction sous cette mandature qu'il y a quatre quartiers prioritaires de la ville, qu'on appelle plus communément les QPV. Donc, je vous les nomme, ces quatre quartiers prioritaires. Il s'agit de Cambuston-Centre, du Centre -Ville, de Cressonnière-Manguiers et de Petit-Bazar-Chemin du Centre et Fayard.

Donc, pour revenir sur le contrat de ville, il repose sur trois piliers principaux : Premier pilier, la cohésion sociale. Le deuxième, c'est le cadre de vie et le renouvellement urbain. Le troisième, le développement économique et l'emploi.

Trois thématiques transversales sont également intégrées : La jeunesse, l'égalité homme-femme et la lutte contre les discriminations.

Donc, sur cette année 2025, il y a eu des actions avec des objectifs.

Premièrement, il y a eu comme action le développement économique et l'emploi. Les objectifs, c'était de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation pour les personnes éloignées du marché du travail. Là, je fais référence à des dispositifs comme 1 jour dans un quartier pour permettre aux personnes, aux administrés en tout cas, demandeurs d'emploi, de rencontrer des partenaires. Il y a eu également comme objectif d'encourager la création d'activités et d'emplois.

En deuxième action, de travailler sur la cohésion sociale, donc avec pour objectif de réduire la délinquance et renforcer l'intégration des nouvelles populations. Et également de promouvoir des actions socioculturelles et sportives.

En troisième action, il y avait le cadre de vie. Donc là, il s'agissait d'améliorer le respect du bien public et réussir le renouvellement urbain. Et enfin, en quatrième point, la valeur de la République et citoyenneté. Il s'agissait ici de renforcer l'éducation et le vivre ensemble.

Concernant le bilan financier, le budget total était de 345 261 euros répartis entre plusieurs actions, comme l'accompagnement à l'emploi, 49 076 euros, et les activités socio-culturelles, 74 857 euros. Sur des difficultés rencontrées, il y avait des manques de personnel pour certains quartiers. Ceci est également dû à des mobilités internes, des chefs de projet.

Donc on va travailler justement pour combler cela et faire des recrutements sur les prochaines actions, les prochains temps.

Les perspectives pour 2026. Donc, nous souhaitons la mise en œuvre du contrat engagement quartier 2030, qui sera le nouveau contrat de ville. Le renforcement des actions autour de l'emploi, de la jeunesse et de la prévention de la délinquance. Le développement de la participation citoyenne et des initiatives locales.

Concernant le programme de la réussite éducative, le PRE, les objectifs sont toujours de soutenir les enfants de 2 à 16 ans en difficulté et impliquer les parents dans leur parcours éducatif pour justement lutter contre le décrochage scolaire. Le bilan de 2025, c'est 104 bénéficiaires avec des actions comme le soutien scolaire et des activités culturelles proposées à ces jeunes. Donc, je pourrais également vous parler de la TFPB que vous pouvez voir en annexe. Donc, je rappelle que la TFPB, c'est l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties accordées aux bailleurs sociaux. Et j'aimerais préciser que les bailleurs sociaux sont de très bons partenaires dans le cadre des actions qui sont menées. Donc, je les en remercie.

Et pour conclure, je voudrais juste dire que le rapport met en avant les efforts de la commune pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers prioritaires, tout en préparant la transition vers le nouveau contrat de ville pour 2030. Voilà, Monsieur le maire. Je vous remercie.

Mr le Maire

- Qui souhaite intervenir ? Personne, on va donc procéder au vote. On prend acte, tout comme les autres affaires précédentes.

L'affaire 22, c'est le débat sur les orientations budgétaires 2026, du budget principal ville et des budgets annexes ANRU Colosse, Fossoyage. Alors, au-delà de sa dimension réglementaire, moi, je souhaite lui redonner vraiment toute sa portée. Et ce débat constitue tout d'abord un acte politique fondamental en ce qu'il fixe les priorités, éclaire nos choix et trace la trajectoire que nous entendons donner à notre politique publique pour les années à venir.

Au cours du mandat précédent, entre 2020 et 2026, notre collectif d'investissement particulièrement soutenu à hauteur de plus de 150 millions d'euros, traduisant une volonté constante de transformation et de modernisation de notre territoire. Cependant, loin de considérer cet effort comme un aboutissement, nous devons aujourd'hui l'envisager comme un point d'appui. Car les défis auxquels nous faisons face exigent désormais une intensification de notre action et une montée en puissance de notre engagement.

Dans cette perspective, l'élection récente à la présidence de la CIREST constitue un levier stratégique déterminant en ce qu'elle nous permettra de renforcer la coordination intercommunale et de prioriser plus efficacement les dossiers structurants, notamment en matière d'eau, d'assainissement, de mobilité et de gestion des déchets. Nous intervenons chacun en conscience dans un contexte particulièrement contraint. Un contexte marqué, vous le savez, par un durcissement des conditions financières, par les répercussions d'un environnement international instable, par les tensions persistantes sur le pouvoir d'achat, ainsi que par des incertitudes budgétaires nationales qui viennent restreindre les marges de manœuvre des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, notre responsabilité est double et indissociable. Préserver le quotidien de nos concitoyens, tout en préparant avec lucidité et détermination l'avenir de notre territoire. C'est à l'aune de cette exigence que nous avons structuré notre action autour de plusieurs axes majeurs.

Premier axe, la proximité et le service rendu. La proximité ne saurait être réduite à une intention ou à un affichage. Elle constitue une exigence opérationnelle qui suppose une collectivité pleinement mobilisée, présente sur le terrain, réactive dans ses interventions et attentive aux réalités vécues par nos administrés.

Donc il nous appartient, à ce titre, de répondre avec efficacité aux préoccupations quotidiennes des Saint-Andréennes et des Saint-Andréens. L'amélioration du cadre de vie, la qualité de l'espace public, la sécurité du quotidien, la continuité et la performance du service public, ainsi que l'accompagnement des situations sociales. C'est pourquoi, je l'affirme avec clarté, cette mandature sera celle d'une proximité concrète, assumée et mesurable.

Deuxième axe, la rigueur budgétaire et la responsabilité. Dans un environnement contraint, la gestion publique ne peut se concevoir sans exigence. Nous faisons ainsi le choix d'une gouvernance financière fondée sur la maîtrise, la transparence et l'évaluation. Chaque dépense doit répondre à un objectif précis. Chaque politique publique doit être appréciée à l'aune de son efficacité. Chaque investissement doit s'inscrire dans une logique de cohérence et de soutenabilité. La rigueur budgétaire ne constitue pas un frein à l'action. Elle en est la condition de crédibilité et de pérennité. Dans cette logique, nous confirmons notre engagement. Mettre en œuvre notre projet municipal sans recourir à une augmentation de la fiscalité.

Troisième axe, l'ambition et la poursuite des projets structurants. La responsabilité financière ne saurait conduire à l'immobilisme. Depuis 2020, nous avons engagé une dynamique de transformation profonde de notre commune. Il nous appartient désormais de la prolonger et de l'amplifier. Nous poursuivrons ainsi les investissements dans les projets qui structurent durablement l'avenir de notre ville. Le renouvellement urbain du centre-ville dans le cadre des dispositifs de l'ANRU. Le développement économique et la création d'emplois, notamment à travers les projets portés par MERCYALIS, ICADE, MAVA et Z5. La réalisation du lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie. Le déploiement du pôle éducatif Est, le renforcement de nos équipements éducatifs sportifs et culturels, ainsi que la modernisation continue de nos services publics. Ces projets répondent à une ambition claire. Renforcer l'attractivité du territoire, soutenir l'activité économique et offrir des perspectives durables à notre jeunesse.

Quatrième axe, des mesures concrètes au service des habitants. Notre orientations. Elle doit se traduire par des décisions tangibles. A cette mesure forte qui entrera en vigueur dès la rentrée d'août 2026, la gratuité de la restauration scolaire pour près de 9000 enfants. Au-delà de son coût, supérieur à 1 million d'euros, cette décision incarne une orientation politique assumée. Celle de soutenir le pouvoir d'achat des familles et de renforcer l'égalité d'accès aux services publics. Elle représente très concrètement plus de 250 euros d'économie par enfant et par an pour les familles concernées.

Enfin, cinquième axe, une vision stratégique pour Saint-André. A travers ces orientations budgétaires, nous ne nous contentons pas de gérer un exercice. Nous construisons une trajectoire. Une trajectoire guidée par un principe simple. Agir avec responsabilité aujourd'hui, sans compromettre les capacités d'action de demain. Dans cette perspective, nous portons une ambition forte. Celle du Grand Saint-André. Un territoire structuré, dynamique et résilient. Appelé à jouer pleinement son rôle de porte d'entrée de la micro-région Est. Il s'agit à la fois de combler les retards structurels accumulés et d'anticiper les transformations à venir.

Voilà, le débat d'orientation budgétaire doit être appréhendé pour ce qu'il est véritablement un moment de vérité politique. Donc il engage notre responsabilité collective, il traduit notre capacité à faire des choix, il révèle notre ambition pour le territoire. Le temps de la campagne appartient désormais au passé. Celui de l'action s'ouvre pleinement. Avec mon équipe, nous sommes déterminés à mettre en œuvre, avec constance et exigence, le projet pour lequel nous avons été élus. Et je l'assume complètement parce que nous, nous avons pris cette habitude depuis 2020 et nous devons continuer ce changement. Voilà, c'est ces quelques mots que je voulais vous dire.

Alors donc, maintenant, je vous demande, qui souhaite prendre la parole, puisque c'est un débat sur les orientations budgétaires, si vous le souhaitez. Vous avez un micro.

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Monsieur le maire, chers collègues, j'ai quelques observations à faire sur les orientations budgétaires qui constituent, comme vous l'avez indiqué, la première étape du cycle budgétaire qui en compte quatre. C'est une étape où l'on annonce ses intentions, on fait des remarques générales et mes remarques vont être de portée générale.

D'abord, porter un diagnostic. Je pense qu'il est important de revenir sur des chiffres clés qui constituent, pour moi, les lignes de force de votre budget.

La première, c'est que l'on constate une dérive des dépenses de fonctionnement. Vous avez parlé de rigueur budgétaire, mais je note que les dépenses de fonctionnement, notamment le chapitre 011, charge à caractère général, et le chapitre 012, charge de personnel, sont en augmentation depuis 2023. Augmentation relativement importante, puisque si l'on compare le chiffre de 2023 à la prévision de 2026, on note un dérapage de 16%. Et si l'on regarde l'évolution du chapitre 12, c'est -à-dire les dépenses du personnel de 2023 à 2026, on note une augmentation de 6%. J'ajoute que le ratio des dépenses de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement est particulièrement préoccupant, puisqu'il s'élève à 73 % des dépenses de fonctionnement.

Je note enfin que vous envisagez la baisse des subventions supplémentaires accordées au CCAS durant l'année 2025. Je doute que la situation sociale que connaît notre pays vous le permette. J'en note, je relève quelques points supplémentaires sur les prévisions 2025. Je considère comme particulièrement optimiste les 10 317 000 euros que vous prévoyez, c'est -à-dire une stabilité des dépenses, quand on sait que la Réunion, comme le reste du monde, vit un véritable choc pétrolier. Et comme vous le savez, les dépenses pétrolières, comme l'a très bien dit hier Mme Huguette BELLO, ont un effet démultiplicateur. Et donc il y aura probablement un glissement, une inflation que vous n'avez pas prévue dans votre budget. Voilà pour l'analyse des dépenses de fonctionnement.

Sur la partie recette, je regrette, mais je n'étais pas élu à l'époque, que les impôts ont augmenté. On ne peut pas parler de stabilité fiscale. Les impôts ont augmenté, non pas parce que le taux, et je vous en donne acte, a augmenté, mais parce que l'assiette, c'est-à-dire la base fiscale, a augmenté. Mais les contribuables qui sont ici, ils s'en fichent un peu de savoir si c'est le taux ou la base. Ce qui compte, c'est ce qui est en bas à droite de la feuille d'impôt. Et ce qui est en bas à droite de la feuille d'impôt n'a cessé d'augmenter depuis 2020.

Résultat, vous avez financé la dérive des dépenses budgétaires par une augmentation des impôts, certes, qui résulte de la base fiscale, mais vous auriez très bien pu également, si vous aviez souhaité la stabilité fiscale, diminuer le taux d'imposition pour arriver à une stabilité fiscale. Ce que vous n'avez pas fait. Résultat, ce sont les ménages saint-andréens qui ont subventionné la non-maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas un réquisitoire que je fais, c'est un constat. Ce n'est pas facile de maîtriser les dépenses communales, mais ce n'est pas simplement un constat comptable que je fais, mais c'est aussi un constat qui nous amène à des limites.

Et ces limites sont les suivantes. Vous vous basez sur une épargne nette de 1,7 million d'euros. Vous savez comme moi, bon, moi, ce n'est pas l'épargne nette, c'est plutôt le résultat comptable, mais en matière de comptabilité, ce terme d'épargne nette, il comprend un peu ce que l'on veut et on peut jouer un peu avec. Mais donnons acte à ce chiffre qui est relativement fragile, compte tenu de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et du budget de la mairie, et compte tenu également de l'ambition que vous vous donnez.

Si l'on fait les hypothèses réalistes que je viens de faire, c'est-à-dire d'une augmentation du poste 011, si l'on y ajoute les dépenses que vous voulez faire en matière de cantine à l'euro, dépenses que je ne remets pas en cause, mais je tiens à alerter la population sur le fait que vous avez dit plus de 1 million d'euros de manière évasive. Je pense qu'il faudrait mettre un chiffre après la virgule. Et donc, il est possible que si les dépenses de fonctionnement continuent à augmenter, que si vous ajoutez sur le budget de la commune les dépenses de cantine et d'autres dépenses qui sont dans votre programme, que vous arriviez très bientôt à une épargne nette négative, ce qui, selon moi, pourrait mettre en danger la santé des finances de la commune.

Alors nous, ce que nous vous proposons, vous avez dit le mot de rigueur budgétaire. Je ne sais pas si vous avez utilisé le mot de rigueur budgétaire, mais je n'ai plus le mot, mais enfin, vous avez parlé de... On va dire de rigueur, et vous me reprendrez si le mot n'était pas juste. Mais en matière de... Si vous voulez, si on veut faire du social, il faut maîtriser ses dépenses. Il n'y a pas d'autre chemin. Et donc, si on veut faire du social, si on veut mettre la cantine à 1 euro, si on veut augmenter les employés communaux, si on veut faire tout ça, si on veut aider les plus pauvres d'entre nous, et c'est le mandat que nous avons tous reçu, eh bien, il faut prendre des mesures courageuses en matière de dépenses budgétaires. Ces mesures ne me semblent pas apparaître à ce stade dans les orientations budgétaires. Nous le regrettons.

Je tiens à dire un dernier mot pour conclure sur la question des dépenses en matière d'énergie. La présidente de Région, Mme Huguette BELLO, a indiqué qu'elle allait percevoir des recettes supplémentaires au titre de la taxe sur les carburants. Comme vous le savez, la taxe sur les carburants a augmenté de 50 centimes. Et donc, de facto, il y a pour les collectivités des recettes supplémentaires. Ces recettes supplémentaires vont être réallouées pour partie aux transporteurs qui ont manifesté et qui vont obtenir environ 450 000 euros de la Région et un peu plus, puisque nous avons appris qu'ils allaient obtenir 5 centimes supplémentaires. La présidente de Région a indiqué qu'elle faisait pour sa part l'effort qui la concernait. Et elle indiquait également qu'il appartenait aux communes, qui étaient titulaires du reste de l'augmentation, qu'il appartenait aux communes de décider de ce qu'elles allaient faire.

Il y a dans l'état communautaire un certain nombre de communes qui se lèvent tôt, se lèvent pour aller travailler en utilisant leur voiture, ce que j'appelle la Réunion qui se lève tôt le matin ou la Réunion qui lève grand matin. Eh bien, la Réunion qui lève grand matin et qui va travailler à Saint-Denis, qui est dans les embouteillages, cette Réunion-là, aujourd'hui, elle a besoin qu'on l'accompagne, car elle est souvent au SMIC, elle est accablée de crédit, et elle aimerait bien que la collectivité qui est la nôtre, dans un esprit de concorde et non polémique, que la collectivité qui est la nôtre, regarde de près cette situation.

Alors je souhaite que soit inscrite dans les orientations budgétaires une mesure de solidarité qui pourrait être un chèque carburant, comme cela existe dans d'autres communes de l'intercommunalité, par exemple à Sainte -Rose, un chèque carburant qui pourrait être ouvert suivant des critères sociaux et un montant qui reste à définir, pendant la période du choc pétrolier, et sur la base des crédits supplémentaires que vous pourriez obtenir, et d'autres aides qui vous seraient loïsibles de rechercher. Voilà, Monsieur le maire, les remarques que je voulais faire sur vos orientations budgétaires.

Mr le Maire

- Merci. En principe, lors d'un conseil municipal, j'ai rarement vu, les élus n'applaudissent pas. Bon, ben, moi je vois que vous êtes grand cœur, mais vous pouvez aussi mettre la main à la poche, puisque vous bénéficiez..., chut, s'il vous plait..., vous bénéficiez aussi, vous, de dérogations fiscales et de régimes spécifiques dans le cadre de votre profession.

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Quel est le rapport ?

Mr Le Maire

- Le rapport, c'est que quand vous parlez d'impôts, de ceux qui souffrent, il faut regarder à droite en bas. Mais quand vous, vous bénéficiez vraiment de grosses dérogations fiscales...

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Lesquelles ?

Mr Le Maire

- Lesquelles, ben, demain, on peut mettre sur la place publique, hein ?

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Je ne bénéficie d'aucune dérogation fiscale.

Mr le Maire

- Et, pardon,

Mr Laurent VIRAPOULLE

- D'aucune dérogation fiscale.

Mr le Maire

- Et de régimes spécifiques.

Mr Laurent VIRAPOULLE


- Aucun.

Mr le Maire

- Donc, vous...

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Ne parlez pas de pêche, vous n'y connaissez rien.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 
ID : 974-219740099-20260609-260603_001-DE

Mr le Maire

- Non, non, je parle pas de pêche. La pêche...

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Restez dans le domaine qui est le vôtre, celui de l'action municipale.

Mr le Maire

- Je parle pas de pêche, je parle de dérogations fiscales et de régimes spécifiques que vous bénéficiez. C'est pas la pêche ça, hein ?

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Je ne bénéficie d'aucun régime spécifique. Je suis contribuable réunionnais, et c'est comme l'affaire des vélos, encore une fable.

Mr le Maire

- Et vos bateaux sont où ?

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Mes bateaux sont basés au port de la Réunion.

Mr le Maire

- D'accord,

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Tous. Et le siège social de mon entreprise est en face de l'école Sainte -Geneviève.

Mr le Maire

- J'ai vu ça, j'ai vu ça. Bien.

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Et donc je paye mes impôts ici.

Mr le Maire

- S'il vous plaît, on se... Laissez les débats se faire, s'il vous plaît. Merci. Et donc, on était sur le débat sur les orientations budgétaires. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ?

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Non mais, à part parler de ma feuille d'impôt, vous n'avez pas d'autres réponses ?

Mr le Maire

- Pardon ?

Mr Laurent VIRAPOULLE

- À part parler de ma feuille d'impôt, vous n'avez pas d'autres réponses sur les ... ?

Mr le Maire

- Alors, vous vous êtes exprimé et on va vous répondre sur quelques points.

Mr PADRE

- Effectivement, quelques éléments techniques par rapport à ce que vous mettiez en avant. Donc, je résume grossièrement votre propos. D'un côté, on a des dépenses de fonctionnement qui, selon vous, augmentent. Et de l'autre côté, il nous faudrait aussi diminuer, puisque c'est ce que vous parlez sur les

impôts, il aurait fallu diminuer les différents impôts perçus par la collectivité. Bon, vous avez bien noté, effectivement, que les différents taux n'ont pas évolué depuis maintenant très longtemps dans la commune. Donc, là, en l'espèce, je dirais même techniquement, on a un peu du mal à comprendre comment, d'un côté, il faudrait faire des dépenses supplémentaires. Tout à l'heure, on parlait des écoles, du 011, notamment. À quoi il sert à ce, 011. Ben notamment à entretenir les écoles et à faire en sorte que les problèmes d'étanchéité ne soient pas aussi importants dans les écoles. Donc, c'est à ça que sert le 011. Et globalement, sur Saint -André, le chapitre 011, il est sous -dimensionné. On devrait faire beaucoup plus, beaucoup plus de dépenses, évidemment, pour l'entretien de l'ensemble des bâtiments que nous avons. Or, malheureusement, on voit bien qu'on est contraint de limiter ces dépenses sur le fonctionnement.

S'agissant du personnel, aujourd'hui, effectivement, vous mettez en avant qu'on est à 73 % de dépenses de fonctionnement consacrés au personnel. Ce qu'il faut voir aussi, c'est que la situation de la collectivité est particulière. Sans doute, quand on vient comparer la situation de la commune de Saint-André à d'autres communes de même strat en métropole, le taux, le nombre, en tout cas, d'agents présents n'est pas aussi important. Donc, je veux bien qu'on puisse, aujourd'hui, renier les anciens débats qui avaient lieu, les anciennes décisions qui avaient été prises, notamment de faire du social et donc de recruter des personnes pour faire du social. Or, aujourd'hui, nous continuons à le payer. Et quand on est à 73%, c'est que, justement, il y a ces personnes, nombreuses personnes dans la collectivité qui, par ailleurs, sont très mal payées. Très mal payées. Donc, quand on relève de contradictions, c'est qu'on a aussi des décisions qui ont été prises dans le passé et sur lesquelles on continue à payer aujourd'hui concernant le personnel.

Sachant que, par ailleurs, nous sommes contraints de venir renforcer l'encadrement, puisque c'est un cas très particulier encore à Saint-André. On avait un taux d'encadrement qui était particulièrement faible. Et donc, on a aujourd'hui besoin de renforcer l'encadrement de toute la collectivité. S'agissant sur la... Donc, vous demandez de maîtriser les dépenses. Donc, il dépend des mesures budgétaires. Ça, c'est toujours très aisé de venir le dire. Surtout qu'après, on vient demander à ce qu'on fasse des dépenses supplémentaires, notamment en faisant des ristournes sur la taxe sur le carburant. Alors, taxe de carburant, ce qu'il faut savoir, c'est qu'une très grande partie de cette taxe sur le carburant revient à une collectivité, elle s'appelle la Région, et non pas aux communes. Donc, la part reversée aux communes est un montant fixe. Et même les évolutions qui se font aujourd'hui n'ont pas d'impact sur le montant de taxes sur les carburants qui sont versées aux communes. Donc, là-dessus, nous n'allons pas nous bénéficier de suppléments de taxation. Le surplus de taxation, comme vous l'avez dit, sera redistribué à un certain nombre de personnes particulières. Et peut-être qu'on aurait pu faire en sorte que ce soit une plus grande majorité de personnes. Donc, on voit bien aussi que pour les collectivités, sur les possibilités aujourd'hui d'avoir des recettes supplémentaires sont extrêmement limitées. La situation n'est pas spécifique à Saint-André. Ce sont pour l'ensemble des collectivités de France et de Navarre sur lesquelles on a aujourd'hui des effets ciseaux, où nos dépenses augmentent, mais nos recettes diminuent. Et donc, nous devons aujourd'hui faire avec les moyens que nous avons. Et probablement, vous avez dit, effectivement, et c'était le mot qui était utilisé, d'avoir une plus grande rigueur, dans le sens, rigueur dans le sens où nous devons mieux maîtriser l'ensemble des dépenses. C'est ce à quoi, nous nous attelons tous les jours pour maîtriser ces dépenses de la collectivité.

Mr le Maire

- Merci. Personne d'autre ? Oui ?

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Non, juste pour répondre, Monsieur le DGS, tout se passe comme si vous occulterez les six dernières années. On n'est pas au premier mandat de Monsieur le maire. On en est au deuxième.

Mr le Maire

- Ah bon ?

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Et si l'on regarde la maîtrise des dépenses de fonctionnement, on n'a pas beaucoup avancé. Et j'ai envie même de dire qu'on a reculé. S'agissant du surplus des recettes éventuellement disponibles, je ne fais que citer Madame Huguette BELLO. Alors si vous avez quelque chose à lui dire, dites-lui. Mais en tout cas, ce qui est ressorti de toutes les déclarations publiques, c'est que, il y aurait des recettes plus importantes pour la commune, à moins que Madame BELLO, moi, je ne suis pas un expert de la taxe carburant. Je reconnais mes limites. Mais je donne acte à la présidente de Région, de savoir de quoi elle parle. Quand elle dit, sur les 1,9 millions, on peut retrouver le verbatim, sur 1,9 millions, je gère et je réattribue 450 000 euros ou 500 000 euros, le reste, c'est pas moi, ce sont les communes. Je n'ai pas inventé, Monsieur PADRE. Et donc, voilà, ce point-là, je note, je tiens à redire une chose. Non, elle n'a pas parlé des pétroliers. Les pétroliers, c'est autre chose. Les pétroliers, c'est la maîtrise... Elle a demandé aux pétroliers de faire un effort supplémentaire. Mais elle a bien parlé des communes, relisez les déclarations.

Mr NAZE

- Monsieur le maire, excusez-moi.

Mr le Maire

- Bien, bien, bien. Je te donne la parole juste après, Gilles, mais j'entends aussi que vous citez beaucoup, Madame BELLO, comme lors de notre débat, vous citez Éric FRUTEAU. Je sais pas qui vous voulez caresser, mais en même temps, Madame...

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Je ne caresse personne, je ne suis pas sectaire. Vous savez, je crois que ça vient de gauche ou de droite...

Mr le Maire

- Madame BELLO n'a rien à voir à faire dans ce conseil municipal, tout comme Éric FRUTEAU n'avait rien à voir.

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Elle appréciera.

Mr le Maire

- Monsieur Gilles NAZE...

Mr NAZE

- Alors, c'est bizarre. Quand j'entends Monsieur Laurent VIRAPOULLE parler, il demande à la commune de faire, d'aider, entre guillemets, la population saint-andréenne, comme son ami Monsieur VERGOZ a fait précédemment. Lui, c'est une commune de 10 000, 15 000 habitants.

Mr le Maire

- Mais, jamais. 6 000

Mr NAZE

- 6 000. Donc, entre-temps, j'ai regardé un petit peu sur PAPPERS. Je vois que Monsieur VIRAPOULLE, avec sa société, ces cinq dernières années, vous avez en chiffre d'affaires, vous avez 80, plus de 80 millions d'euros. 80 millions d'euros. Eh bien, justement, et vous, que comptez-vous faire ? Pourquoi vous ne venez pas aussi aider les saint-andréens ?

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Moi, justement, comme vous l'avez noté, mais vous pouvez même dire le résultat fiscal de l'entreprise. D'abord, ça montre que nous sommes transparents. Nous publions nos comptes. Nous publions tous nos comptes. Et ce n'est pas le cas de toutes les entreprises réunionnaises. Il n'a pas fallu nous faire des procès comme à certains groupes importants pour que nous le fassions, nous le faisons tous les ans. Nous n'avons rien à cacher. Et si vous lisiez les comptes bien, vous verriez que nous sommes en bonne santé financière, ce que nous revendiquons. Et c'est fort de cette expérience de gestion. Et c'est une des raisons pour lesquelles les Saint-Andréens nous ont accordé autant de suffrages. C'est qu'ils nous font confiance pour gérer. Effectivement, techniquement, nous n'avons pas gagné. Mais nous avons reçu un grand nombre de voix. Ils nous font confiance pour gérer. Monsieur, gérer, c'est un métier. Ça ne s'improvise pas.

Mr NAZE

Et donc ?

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Et donc,

Mr NAZE

- Il faut bien la gérer.

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Si, nous avons bien géré.

Mr NAZE

- Des enveloppes de 40 euros. Il faut bien gérer.

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Quelles enveloppes ?

Mr NAZE

- On sait comment vous avez géré votre campagne.

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Dites...

Mr le Maire

- Bien, s'il vous plaît, on va, on va pas, on va pas dérapier, on va reprendre le fil de nos...

Mr Laurent VIRAPOULLE

- Ce n'est pas moi qui dérape.

Mr le Maire

- Non, mais c'est pas grave, de nos débats. Et Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, vous voulez intervenir ? Non ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Oui. Merci, Monsieur le maire. Donc, si on pouvait parler tranquillement.

Mr le Maire

- Bon, je vous demande, s'il vous plaît,

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Non, parce qu'on est dans un débat démocratique.

Mr le Maire

- Je vous demande de ne pas faire trop de bruit...

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Oui...

Mr le Maire

- Parce que ça perturbe aussi les interventions et le débat.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Oui... Bien sûr... On parle sérieusement. Monsieur le maire, vous parliez tout à l'heure d'un moment politique fort, les orientations budgétaires, je partage cette orientation et ce message. Mais c'est aussi... Qu'est-ce qui se passe ? Oh là là ! Bon, c'est aussi... On continue, hein, mais je ne sais pas. Il y a des forces de l'ordre qui sont là, certainement...

Mr le Maire

- C'est bon.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- C'est aussi un moment de réalité financière, puisque nous sommes dans les orientations budgétaires. Et je voulais, comme l'a fait Laurent tout à l'heure, souligner la fragilité financière de la commune. Parce qu'on ne construit pas sur du sable. Et cette fragilité financière est connue, puisque en août 2024, la commune de Saint-André a été placée en alerte potentielle. On connaît par le préfet la direction financière, la direction des finances publiques, en raison de la dégradation de ces indicateurs financiers. Fragilité financière, que l'on peut connaître aussi, qui se vérifie, puisque les délais globaux de paiement des entreprises sont passés de 38,76 jours en 2021 à 93,85 jours au 30 juin 2025. Ils ont triplé en l'espace, presque triplé en l'espace de 6 ans. Ce qui vient objectivement démontrer la fragilité financière de la commune. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le site de l'État. Et ce sont des chiffres arrêtés au 30 juin 2025. On fait partie des communes qui sont les plus mauvais payeurs à la Réunion. Ça n'est pas glorieux, et ce sont des éléments qui sont incontestables et qui viennent de l'État.

Cette situation financière contrainte, risque encore de se dégrader encore plus fortement cette année. On parle de baisse de l'épargne brute, tout en étant très, très précautionneux sur les chiffres des indicateurs financiers. Et quelque part, ça n'est pas plus mal. On verra la réalité de ces indicateurs financiers au moment du vote du compte administratif.

Mais il y a un autre élément qui marque cette fragilité financière. Ce sont les dépenses réelles de fonctionnement qui progressent pendant que les recettes diminuent. Elles ne progressent pas fortement, mais elles progressent en 2026, pendant que les recettes de fonctionnement diminuent de 0,4%. Ça n'est pas de bon augure. Ce sont des dépenses de fonctionnement qui ne sont pas maîtrisées, en particulier les dépenses de personnel. J'ai constaté une augmentation de 1,4 million d'euros en matière de dépenses de personnel, près d'1,4 million d'euros entre 2025 et 2026. Ce n'est pas ce que j'appelle de la maîtrise budgétaire. Et il y a une certaine opacité sur ce point de poste des dépenses du personnel, puisque sur cette augmentation de 1,4 millions d'euros, vous n'apportez des justifications financières qu'à hauteur de 600 000 euros. Il y a 800 000 euros où là, on n'a pas de précision financière, ce qui me conduit à parler d'opacité financière sur ce sujet.

Et ensuite, il y a un élément qui m'interpelle, et ça a été évoqué tout à l'heure par Laurent. Il disait, on ne reconduit pas l'enveloppe financière du CCAS. L'enveloppe financière du CCAS, en réalité, c'est la

même que dans les précédents BP. Mais ce qui est vrai, c'est qu'à chaque année maintenant, on augmente l'enveloppe du CCAS en décembre. Pourquoi ne pas intégrer cette enveloppe directement dès le BP ? Puisqu'on sait personnellement qu'on ne pourra pas l'année avec ce montant de 2,2 millions d'euros dans un contexte de crise économique, de prise pétrolière, de problème de pouvoir d'achat. Eh bien, on maintient le même montant qui est déjà connu comme étant insuffisant. D'où la question de la sincérité budgétaire qui est à venir. Mais là, on prépare quand même le budget.

Ces difficultés financières conduisent, me conduisent à m'interroger, sur les nombreuses annonces que vous faites en matière d'investissement et notamment en matière d'infrastructure. Je suis sceptique tant le chantier est immense et le retard important. Les retards importants. Retard dans la réparation de l'éclairage public qui date, les problèmes datent de garance et l'annonce de la réparation est attendue. Et pour l'instant, peu de choses ont été faites. Il y a eu des avancées mais qui sont largement insuffisantes plus d'un an après. Retard sur la vidéosurveillance. Depuis plusieurs années, les caméras y regardent vers le ciel, pour beaucoup de caméras de vidéosurveillance dans un contexte d'augmentation de la délinquance et les chiffres sont là pour le prouver. Retard sur la réhabilitation du gymnase Michel Debré qui date de 2020 avec l'argent de l'assurance qui est versé depuis bien longtemps et qui a servi à payer le personnel de la commune. Retard sur la salle Jeanne d'Arc dont les travaux étaient prévus depuis le second semestre 2023 alors que l'argent du loto du patrimoine est versé depuis bien longtemps. En tout cas, c'est ce que vous avez annoncé. Retard sur la médiathèque qui attend sa rénovation depuis de nombreuses années, depuis six ans. Retard sur la réhabilitation. Nous sommes au Parc du Colosse, des bâtiments du Parc du Colosse avec en particulier des toitures abîmées, des commerces qui sont bâchées suite au passage du cyclone Garance. Tout cela, vous l'écrivez dans votre rapport à un moment ou à un autre. On va le faire cette année. Mais avec quel argent ? Dans un contexte de fragilité financière avéré et qui paraît incontestable.

En réalité, l'un des rares postes qui est financé et qui va vraiment avancer, ça reste le poste de la rénovation urbaine qui, je dois le rappeler, la convention de la rénovation urbaine date d'octobre 2019, signée par votre prédécesseur, c'est-à-dire Jean-Paul VIRAPOULLÉ, en 2019 donc, et qui vous permet d'avoir des marges de manœuvre de 2019 à 2029, plus de 120 millions d'euros. Tout cela pour vous dire que ces rapports s'inscrivent plus dans un affichage qui ne me paraît pas avoir une réalité financière solide. On est plus dans le virtuel et très peu dans le réel. Et nous verrons dans le temps ce qu'il en est, mais malheureusement, les chiffres sont là et tendent à le démontrer.

Mr le Maire

- Très bien. Donc, je vais répondre quand même. Je vois que vous avez fait un diagnostic, comme à votre habitude, c'est une grande litanie, que vous énumérez depuis le début de la mandature 2020. Laissez-moi parler, s'il vous plaît. Et ce diagnostic que vous avez ici, cité pendant quelques minutes, là -bas, Colosse, etc... Alors, tout ce que vous avez dit, tout ce que vous avez dit pendant des années, vous a conduit à la troisième place à ces élections. Si vous avez pas compris, il faut arrêter ce genre de discours. Mais, mais, mais je vous dis, je vous dis, c'est un conseil que je vous donne. Laissez-moi, laissez-moi, laissez-moi parler, s'il vous plaît !

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Il est vrai que vous êtes un maire bien assis.

Mr le Maire

- Toute cette...

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Bien assis.

Mr le Maire

- cette litanie.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Parce que vous êtes un maire...

Mr le Maire

- Non, mais laissez-moi parler, je vous ai pas coupé.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Je vous réponds.

Mr le Maire

- Fermez ce micro. Laissez-moi parler, je vous coupe pas, moi. C'est ça, c'est ça votre problème. Vous êtes irrespectueux.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Je vous réponds. Et la réponse...

Mr le Maire

- Ce que je voulais dire, ce que je voulais dire, et quand je parle, je parle. Quand vous parlez, vous parlez. Ça, c'est la moindre des politesses. Ce que je voulais vous dire, c'est ce que je voulais vous dire, c'est que le conseil que je vous donne, arrêtez tout ça. Vous nous avez prêté dès le premier mois de notre mandature qu'on allait droit dans le mur. Et je suis devant vous en début. Je suis devant vous en début de deuxième mandature en mairie. Et je serai devant vous en tant que président de la CIREST. Vous allez voir combien les choses vont avancer.

Et ça, ça, quand je dis ça, je vais vous dire, et s'agissant des interrogations de votre... enfin, de Monsieur Laurent VIRAPOULLE, s'agissant notamment du personnel en grand nombre, et effectivement, c'est coûteux. Mais il y a quelque chose que vous oubliez, sur cette manne financière aujourd'hui qui pèse sur la commune. Je mets 10 millions par an, rien que pour les revalorisations des petits salaires. 692 euros, 43 ans de service. Je ne pouvais pas l'accepter. Comprenez-moi, même que si demain, il y a une autorité quelconque ou une justice qui me condamnait, qui me disait, sortez, je sortais. Mais je ne pouvais pas laisser les gens comme ça et ne pas les accompagner, au moins sur un SMIC, voire plus, avec des avantages annexes, sociaux, tickets restaurant. Parce que, vous savez, il y a les titulaires et il y a ceux, pour la plus grosse partie, c'est quasiment 80 %, franchement, qui triment, quoi. Et donc, je revois régulièrement. J'essaie de mettre en place un schéma aussi d'évolution. Parce que, vous savez, vous-même, vous le dites, l'inflation est dans ce contexte économique. Quand on est un salarié avec un petit salaire, lorsqu'on n'évolue pas, eh bien, on recule. Parce qu'avec le coût de l'essence, le coût de la vie, etc. Donc, excusez-moi d'avoir mis 10 millions chaque année sur ce petit personnel, mais je l'ai fait. Et je ne regrette pas, même que si demain, je dois payer aussi, je dois payer, tout simplement. Parce que si on m'accuse de faute, mais je ne considérerai jamais que j'ai fait une faute lorsque j'ai donné à quelqu'un qui touchait 692 euros après 43 ans de service, que cette personne, du jour au lendemain, a touché 1800 euros, 43 ans de service. Eh bien, demain, si on me dit, c'est pas bien, sortez, je sors, mais je sortirai quand même la tête haute. Donc, mais une fois que j'ai dit ça, c'est pas une gloire. C'est pas une gloire. Moi, je considère que tout un chacun doit pouvoir faire ces choses-là, regarder l'autre, ne pas regarder soi-même et faire avancer comme ça. Et c'est vrai qu'il y a un contexte économique très contraint.

Si on est à 71, 72 % sur le fonctionnement, c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Mais sachant que Saint-André est particulier aussi, parce que fut un temps les communes, tous les maires de la Réunion étaient obligés de jouer un peu ce rôle social, parce que le chômage était tellement grave ici,

et que chaque maire était obligé d'aider les familles à travers un em
André, c'est 1700 agents, une ville équivalente en métropole, c'est 9
pas la misère qu'on connaît. Et ça, ben, ce sont mes prédécesseurs qui
parce que la misère que connaissaient les familles, eh bien, ça les a soulagés. Ça les a soulagés, et
aujourd'hui, on doit faire avec aussi, le temps qu'on arrive à... Comment dire ? Il faut le temps. Il faut
un peu de temps à évacuer tout ça, et le temps qu'ils partent à la retraite et revoir une autre
organisation. Mais tout ça, on va se renvoyer la balle, mais je pense qu'on est tous d'accord.

On est tous d'accord sur le fond qu'il y avait un problème à un moment donné, et aujourd'hui, ben, on
est là. C'est nous qui prenons sur nous, mais ça fait rien. J'espère qu'on évacuera ce problème un jour
ou l'autre. Donc, peut-être que je me trompe, hein, mais voilà. Moi, je voulais vous dire ça, parce que
c'est vrai, débattre sur les chiffres, on peut dire ce qu'on veut sur les chiffres. On peut s'accuser, on peut
dire plein de choses. Mais il faut aussi que, de temps en temps, on s'accorde aussi sur certains
principes, sur le fond du problème. Même si on y arrive, ça serait très bien, peut-être, qu'on pourrait
au moins s'entendre sur au moins quelques points. Donc, voilà. Moi, je voulais expliquer cette fragilité
financière aussi, en partie, sur le personnel, sur ce qui m'a semblé important aussi de faire avec ma
conscience. Oui ?

Mr Laurent VIRAPOULLE

-Brièvement, puisqu'on a déjà beaucoup parlé. Juste pour revenir sur la question des recettes
supplémentaires. Pour clarifier le débat et donner des informations exactes à cette noble assemblée.
Donc, je cite le quotidien, qui est une très bonne lecture. Les services du Conseil régional avaient déjà
été clairs sur le sujet des débats, voir notre édition de ce jeudi. Mais la pyramide inversée en a remis
une couche. Dans un communiqué, si les recettes supplémentaires d'octroi de mer attendues en avril
sur les carburants s'élèvent à environ 1,9 million d'euros, la plus grande partie, soit 1,4 million d'euros,
est versée directement aux communes qui en ont l'usage exclusif. La Région n'est en aucun cas
bénéficiaire de ce surplus. Elle ne peut s'engager pour le compte des communes et n'a donc pas la
possibilité de le mobiliser. Je mets ça au débat. La situation que l'on connaît, elle n'est pas le fait du
maire, elle n'est pas le fait de quiconque. C'est le fait d'un président américain qui a décidé de
bombarder l'Iran et de se faisant de bloquer le détroit d'Ormouz. Cette situation, elle s'impose à nous.

Et donc, je note que ces sommes sont considérables. Parce que si on parle de 1,4 million d'euros pour
les communes, sachant que Saint-André représente environ 7 % de la population de la Réunion, on est
à 90 000 euros par mois, multiplié par 12, ça fait plus d'un million d'euros. Si ces chiffres sont avérés,
moi, je ne fais que lire la presse, que lire les communiqués de la Région. Si ces chiffres sont vrais, je
n'ai pas de raison d'en douter, eh bien, on a là un levier important pour le chèque carburant que j'ai
appelé de mes vœux. C'est tout. Ce n'est pas polémique. C'est simplement nourrir le débat des
orientations budgétaires avec un fait important et nouveau qui affecte tous les ménages, y compris et
surtout les travailleurs pauvres qui sont nombreux à passer beaucoup de temps dans les
embouteillages.

Mr le Maire

- Merci beaucoup. Est-ce qu'on peut clore ces débats ? Allez-y.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Alors, moi, je voulais aussi dire, on peut interpréter comme on veut mes propos, mais je n'ai fait que
reprendre les éléments du rapport des orientations budgétaires. Et évoquer un certain nombre, et
évoquer un certain nombre, si je peux m'exprimer tranquillement, ça serait bien, et évoquer
simplement et énumérer un certain nombre d'opérations qui ont pris du retard et qui sont annoncées
pour cette année et m'interroger sur la capacité financière de la commune à les réaliser. Je n'ai pas
souhaité polémiquer sur les élections parce que vous-même, vous avez dit que les élections sont
derrière nous.

Je constate qu'il y a encore un fossé entre la parole et les actes et les propos que vous tenez aujourd'hui. En tout cas, vos propos ne correspondent pas aux principes que vous vous donnez vous-même. Je ne fais qu'agir en tant qu'élus de l'opposition aujourd'hui et je suis à ma place. Je n'ai pas tenu des propos déplacés à votre encontre. J'aurais pu dire que vous étiez le maire le plus mal élu de la réunion et que bientôt, il est possible qu'on rejoue le match. Mais je ne tomberai pas dans ce genre de polémique basse, Monsieur le maire. Je constate simplement, je constate simplement, qu'une nouvelle fois, je n'ai aucune réponse aux propos que je tiens, aux propos de fond, aux propos constructifs qui sont là pour éclairer

Mr le Maire

- Ah oui, vous êtes très constructif !

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- ... la population de Saint-André et je le regrette fortement. Je n'ai pas prononcé aucun mot déplacé. J'ai essayé de porter des propos structurés et argumentés et face à moi, je n'ai eu que le mépris. La population appréciera.

Mr le Maire

- Merci beaucoup. Est-ce qu'on peut clore ces débats ? Merci. Donc, débat sur les orientations budgétaires, ça, on ne vote pas. On prend acte. Alors, l'affaire suivante...

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- On ne vote pas. Les OB, on doit, à mon avis, voter. On doit voter les OB.

Mr le Maire

- Voilà. On vote que le débat a eu lieu, parce que c'est...

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- On ne vote pas pour ou contre. Je pose une question.

Mr le Maire

- Si, si, vous pouvez, mais pas sur les OB à proprement parler. Qu'on a débattu.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- On vote qu'on a débattu, c'est tout. Il n'y a pas de vote pour dire qu'on est pour les orientations. Je pose une question, parce que cette question, je la pose d'autant que le rapport de... Comment ça ? On nous demande de voter, non ? On nous demande de voter. Alors, il me semble qu'on doit se prononcer favorablement ou défavorablement. Il me semble.

Mr le Maire

- De prendre, en fait, il faut prendre acte, donc, de la présentation du rapport des orientations budgétaires. Tout simplement. C'est ça. Alors, on va mettre au vote. Qui est pour ? Qui est contre ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Pour quoi ? Contre quoi ?

Mr le Maire

- Qui est contre ? Mais non, mais si vous voulez voter, allez-y.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Non, mais il faut savoir pour quoi on est...

Mr le Maire

- Non, mais je vous fais la lecture, si vous voulez. Je vous l'ai dit, vous ne m'écoutez pas. Je vous fais la lecture, ok ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Oui.

Mr le Maire

- « Il est demandé au Conseil municipal de constater la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026, conformément aux prescriptions légales et réglementaires. Article 2 : De prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, détaillant le contexte économique, les perspectives et de préciser que cette délibération fera l'objet d'une transmission aux représentants de l'État dont le département pourrait être exécutoire conformément à la réglementation en vigueur ». Un peu de littérature...

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- On prend acte, alors si...

Mr le Maire

- J'entends pas.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Nous prenons acte. Si c'est qu'il faut faire.

Mr le Maire

- Voilà. Merci, merci, et on passe à l'affaire suivante, 23. C'est l'adoption du règlement budgétaire et financier 2026. Qui prend le micro ? Madame DUDA, s'il vous plaît. Un peu moins de bruit, s'il vous plaît.

Mme DUDA

- Le règlement budgétaire et financier, c'est le cadre budgétaire qui va régir l'ensemble des règles qui vont s'appliquer au sein de la collectivité. Il est obligatoire et il intervient avant le premier vote budgétaire, donc avant le budget primitif. Il était déjà existant, il a déjà été mis en place en 2022 puisqu'il est la conséquence de la mise en œuvre de la nomenclature M57 en finances publiques. Donc il correspond aux règles qui sont la plupart du temps édictées très clairement dans les législations et réglementations correspondantes.

Par rapport à l'édition 2022, nous avons souhaité y ajouter quelques notions supplémentaires pour améliorer la qualité comptable. C'est notamment le fait que les services prescripteurs feront du pré-engagement et du pré-mandatement, la direction des finances devenant un outil de contrôle et pas un outil d'exécution de la dépense des autres services. C'est les durées d'amortissement qui sont calées sur les obligations également réglementaires. C'est les modalités de gestion de dépenses et de recettes, donc l'obligation d'engager une dépense, l'obligation du service fait, l'obligation de son constat et de sa transmission pour contrôle. C'est l'exercice des régies, avec les régies de recettes notamment, comment elles fonctionnent, comment les encaissements sont établis, quelles sont les obligations des régisseurs, notamment en termes de versement auprès du trésor public. C'est donc toute la mécanique comptable et financière au sein de la direction des finances en transversalité avec les autres directions. C'est tout pour moi, sauf si vous avez des questions particulières.

Mr le Maire

- Merci, merci. Questions, interventions ? Pas de questions, pas d'interventions. Alors, ça, c'était l'affaire 22, l'affaire 23..., ok, très bien. Donc, il faut l'adopter, ce règlement budgétaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Abstention.

Mr le Maire

- Abstention. Donc adoptée à la majorité

Pour : 34

Abstentions : 11 (VIRAPOULLE Laurent, CANIGUY Juanita, DESIRE Olivier, PAULCAN Doly, VIRAPOULLE Jean-Marie, NAUD CARPANIN Marie Hélène, APPAVOUPOLLE Lindsay Joelle, VOULAMALE Jismy, BENOIT Sabrina, THERMEA Judex, RABOT David)

L'affaire 24, c'est la validation des règles et durée d'amortissement, toujours Madame DUDA.

Mme DUDA

- Les durées et règles d'amortissement, là encore vous avez dans le rapport qui vous est proposé l'ensemble des durées, donc je ne vous en ferai pas la lecture si vous me le permettez, en fonction du type de bien, les durées d'amortissement qui sont proposées. La règle elle est simple. C'est simplement de se dire qu'un bien a une valeur. Selon cette valeur et selon son usure que l'on connaît la plupart du temps, on part sur une durée d'amortissement, donc une durée de vie du bien. On ne va pas amortir de la même façon une débroussailleuse et un véhicule, ou un véhicule léger et un camion. Donc ce sont toutes ces règles qui sont édictées et ensuite ça fait l'objet d'écritures, d'opérations d'ordre dans le budget primitif, qu'on appelle les amortissements, les provisions aux amortissements et les cessions. C'est toute une écriture technique et comptable en fonction du bien acquis, de sa durée et de son écriture et sa transcription au budget.

Mr le Maire

- L'affaire 24, donc, qui souhaite intervenir ? Il n'y a pas d'intervention, on passe au vote. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

L'affaire 25, c'est Monsieur PANON qui va présenter ce dossier, bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières, commune de Saint -André, année 2025.

Mr PANON

- Bonsoir. Donc, si vous permettez, je dirais que les affaires 25, 26, 27, de façon générale, portent sur la gestion du patrimoine foncier de la commune pour laquelle le maire a eu délégation via le conseil. Je préciserai aussi que, par rapport à ce patrimoine foncier, d'un côté, nous avons le domaine public, le foncier sur lequel sont construites les infrastructures, comme le site du Colosse, les écoles, les voiries. De l'autre, le patrimoine privé, qui peut faire l'objet de cessions.

Donc, ceci étant dit, concernant l'affaire 25, qui porte sur les opérations faites dans le cadre du domaine privé, donc, un certain nombre d'opérations ont été faites, 10 actes d'acquisition, par exemple, vous avez le tableau qui détaille, pour une valeur de plus de 1 700 000 d'euros en matière d'acquisition.

Ensuite, en matière de cession, plus de 27 affaires passées l'année dernière. On est sur les opérations réalisées en 2025. Donc, 27 opérations réalisées en 2025, en matière de cession, pour une valeur de plus de 6,4 millions d'euros. D'accord. Donc, j'aborde l'affaire 26 ?

Concernant l'affaire 26, nous sommes, cette fois -ci, sur la gestion du domaine public. Donc, comme je vous l'ai dit, c'est les espaces publics, les places, les différentes places de la mairie, sur lesquelles on octroie des autorisations temporaires, pour que les forains puissent exercer leur activité. Donc, nous avons l'exemple du marché forain, par exemple. Donc, par rapport à ce rapport, on peut constater que

449 AOT, autorisation 'occupation temporaire, ont été octroyées, d'encaisser près de 142 000 euros en matière de recettes. Concernant l'

Mr le Maire

- Attends. On va quand même demander aux élus si vous êtes d'accord pour qu'on passe 25, 26, 27 et on vote en bloc ? Ok.

Mr PANON

- Merci. Concernant l'affaire 27, s'il y a des questions, il y a le service économique qui pourra apporter plus de précision sur l'affaire, sur le domaine public. Concernant, donc, l'affaire 26, donc, j'ai précisé, donc, c'est les espaces publics, le marché forain, les espaces de la Place Jeanne d'Arc, les espaces de voirie utilisés lors des braderies commerciales, où on a établi plus de 449 autorisations d'occupation temporaire.

Concernant l'affaire 27, nous sommes là aussi sur un site du domaine public, le site du Colosse, sur lequel 141 autorisations ont été établies, contractées, et qui ont permis à la collectivité d'encaisser plus de 223 000 euros de recettes. Voilà, j'ai fait une synthèse des trois rapports.

Mr le Maire

- Très bien.

Mr PANON

- Il y a les annexes qui précisent les activités pour chaque domaine.

Mr le Maire

- Ok. On fait donc, j'avais dit, 25, 26, 27. S'il n'y a pas d'intervention, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptées à l'unanimité.

28 - affaire 28, c'est Information conseil municipal - Attribution des marchés de novembre 25 à mars 26. C'est un classique. On présente souvent au conseil municipal. Vous avez certainement le détail en annexe. Donc si vous avez des questions, on peut en discuter. Sinon, on passe au vote. Si on prend acte, s'il vous plaît.

Donc, on continue sur l'affaire 29 - Ouverture des crédits d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2026. C'est Madame DUDA.

Mme DUDA

- L'ouverture des crédits d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2026. Alors ça peut sembler curieux que ce point soit à l'ordre du jour ce soir, alors que le budget primitif va être proposé au vote très prochainement, puisque ce sera le 28 avril. C'est simplement parce qu'en novembre, il avait été délibéré pour pouvoir effectivement ouvrir ces crédits d'investissement avant le vote de budget primitif et ainsi nous permettre, au niveau des finances, de régler les factures qui sont liées aux investissements. Nous fonctionnons sur deux modalités pour l'instant. Nous fonctionnons encore sur les anciennes opérations que l'on appelait les PPI et qui font maintenant l'objet de restes à réaliser dans nos écritures budgétaires et depuis 2025, avec la mise en place des APCP, autorisation de programme et crédit de paiement, la gestion est différente.

La gestion des APCP, nous pouvons ouvrir un maximum de 33 % du crédit de paiement de l'année précédente avant vote du budget. Sur les anciennes PPI, c'est un état des restes à réaliser et nous pouvons régler une partie des factures. A condition bien sûr que les deux fassent l'objet d'un vote. L'objectif de cette délibération qui vous est proposée ce soir, c'est uniquement de nous permettre de pouvoir payer les fournisseurs qui ont engagé des travaux d'investissement et qui attendent que l'on

puisse leur régler leur facture. Ça rejoint un peu la problématique s
notamment.

Mr le Maire

- Merci. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention, on passe au vote. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Et on arrive enfin à la dernière affaire, la numéro 30, mandat spécial pour déplacement d'élus.

Mr PADRE

- Alors, sur ce dossier, ce rapport qui vous est présenté donc, c'est l'exemple typique de ce que je disais tout à l'heure concernant le.., les..., les délégations, pardon, qui ont été données au maire au titre du rapport qui a été présenté tout à l'heure, où nous passons quand même en conseil municipal les déplacements, les missions diverses que les élus font pour le compte de la collectivité.

Donc, en l'espèce, il vous est demandé de valider deux déplacements du maire. Un premier déplacement qui s'est déroulé du 24 au 28 septembre 2025. Un prochain déplacement qui aura lieu du 15 au 18 avril au titre de la Fédération des centres sociaux de France, étant précisé que ces déplacements, pour assister donc aux différentes réunions de la Fédération des centres sociaux, ces déplacements sont ensuite remboursés par la Fédération des centres sociaux.

Mr le Maire

- Question ? Intervention ? Donc on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Adoptée à la majorité.

Pour : 34

Abstentions : 11 (VIRAPOULLE Laurent, CANIGUY Juanita, DESIRE Olivier, PAULCAN Doly, VIRAPOULLE Jean-Marie, NAUD CARPANIN Marie Hélène, APPAVOULOULLE Lindsay Joelle, VOULAMALE Jismy, BENOIT Sabrina, THERMEA Judex, RABOT David)

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, mes Chers(es) Collègues. Bonne soirée.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUIsé, LA SEANCE EST LEVEE à 19H37.



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ



DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 JUIN 2026

DCM260603_001

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 AVRIL 2026

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 05 juin 2026

Que la convocation a été faite le 28 mai 2026

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	43
Représentés :	1
Absents :	1
Total des votes :	44

L'an deux mille vingt six, le trois juin le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Monsieur JAUZE Jean Michel, Madame VOISIN Evelyne, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur NAZE Gilles, Madame GRONDIN Migline, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU Jimmye, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA HAMIDA Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana, Monsieur GRONDIN Jimmy, Monsieur PARVEDY Georges, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur ROBERT Roger, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame CERVEAUX Adélaïde, Madame SOUPOU Alexa, Madame THERMEA Cindy, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITUZE Marine Talita, Madame BRENNUS Mayline, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur VOULAMALE Jismy, Madame PAULCAN Doly, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE Laurent, Monsieur THERMEA Judex, Monsieur DESIRE Olivier, Madame APPAVOULLE Lindsay Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur GOTTE Christian

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur RABOT David

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

Le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 14 avril 2026 joint en annexe et consultable en intégralité à la Direction Générale de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article Unique :

- D'approuver le procès-verbal du mardi 14 avril 2026.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le